



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mardi 22 mars 1988

Vol. 30 - No 7

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Rapport sur l'aménagement des services universitaires sur la Côte-Nord	285
Liste des députés composant le Bureau de l'Assemblée nationale	285
Adoption	286
Dépôt de rapports de commissions	
Étude détaillée du projet de loi 64 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	286
Étude de la proposition tarifaire d'Hydro-Québec pour l'année 1988	286
Élection des présidents et vice-présidents des commissions parlementaires	286
Questions et réponses orales	287
L'impact de l'entente du lac Meech sur la situation linguistique au Québec	287
Reçus pour fins d'impôt délivrés par Alliance Québec	288
Chiffres officiels d'Hydro-Québec et nouveaux emplois à la Baie James	290
La rencontre des premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick	291
Politique gouvernementale en matière d'amélioration et de gestion des lisières	294
Libération de détenus purgeant leur sentence les fins de semaine	295
L'impact de l'entente du lac Meech sur la situation linguistique au Québec (suite)	296
Réponse différée	
L'affaire des chèques présument remis à deux employés du Bureau de la protection civile	297
Déclarations ministérielles	
Propositions visant à résoudre le problème des Turcs menacés d'expulsion	
Mme Louise Robic	298
M. André Boulerice	299
Mme Louise Robic (réplique)	300
Motions sans préavis	
Condoléances à la famille de Mme Yvette Rousseau	300
Mme Monique Gagnon-Tremblay	301
Mme Cécile Vermette	301
Mme Carmen Juneau	302
Projets de loi d'intérêt privé au feuillet	
M. Michel Gratton	302
Renvoi à la commission de l'aménagement et des équipements du projet de loi 230 - Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay	
M. Michel Gratton	302
Avis touchant les travaux des commissions	302
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	303
Affaires du jour	
Affaires prioritaires	
Reprise du débat sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure	
M. Claude Dauphin	303
M. Michel Pagé	306
M. Jean Garon	309
M. Albert Houde	313
M. Gérard Latulippe	315
M. Jacques Brassard	318
M. André J. Hamel	320
M. Cosmo Maciocia	322
M. Serge Marzil	324
Ajournement	326

Le mardi 22 mars 1988

(Quatorze heures neuf minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Un moment de recueillement.

Veuillez vous asseoir.

Si vous me le permettez, nous allons maintenant procéder aux affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

M. Gratton: M. le Président.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Pourrions-nous convenir, avec le consentement de l'Opposition, avec qui on en a d'ailleurs discuté, de reporter après la période des affaires courantes une déclaration ministérielle de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration afin de permettre à l'Opposition de prendre connaissance du texte qui devrait lui être communiqué dans les minutes qui suivent?

Le Président: M. le leader de l'Opposition, sur la même question.

M. Gendron: Oui, M. le Président. On s'attendait à une déclaration ministérielle de la ministre des Communautés culturelles...

Des voix:...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre!

M. Gendron:... sur un sujet fort important. On est un peu étonnés - cela fait quand même une couple d'années qu'elle est membre du cabinet - de ne pas avoir été en mesure de nous produire cette déclaration ministérielle. Je veux simplement dire au leader du gouvernement que je veux bien, tout de suite après la période de questions, mais à la condition qu'il y ait un minimum de délai. On n'a pas encore un bout de papier qu'on pourrait regarder pour que notre critique puisse faire la réplique. Je suis d'accord de convenir qu'on la fera après, mais à la condition qu'on puisse en prendre connaissance dans les meilleurs délais.

Le Président: J'avais saisi, M. le leader du gouvernement, que ce n'était pas après la période de questions. Vous avez mentionné après la période des affaires courantes. Est-ce que c'est après les affaires courantes ou après la période de questions?

M. Gratton: M. le Président, le leader de l'Opposition et vous-même savez jusqu'à quel point je m'ajuste aux aléas des situations. Évidemment, ce sera au moment où l'Opposition se sentira prête à discuter et à répondre à la déclaration ministérielle... Je comprends fort bien les appréhensions du leader de l'Opposition, qui

veut, à juste titre - et c'est le droit le plus strict de l'Opposition - obtenir copie de la déclaration ministérielle au minimum une heure avant que celle-ci soit faite à l'Assemblée nationale. Donc, on s'engage à respecter cette limite d'une heure, à la rétrécir si c'est le voeu de l'Opposition ou à l'allonger selon son gré.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

Si j'ai bien compris, M. le leader de l'Opposition, il y a consentement pour que Mme la ministre de l'Immigration puisse faire une déclaration ministérielle cet après-midi.

M. Gendron: Une déclaration ministérielle au moment où je le souhaiterai. C'est ce qu'on vient d'indiquer.

Le Président: C'est exactement ce que j'allais ajouter: au moment où l'Opposition souhaitera répondre à la déclaration ministérielle.

Cette motion de M. le leader du gouvernement est-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Est-ce qu'il y a d'autres déclarations ministérielles?

Présentation de projets de loi.

Dépôt de documents, M. le ministre de l'Éducation.

Rapport sur l'aménagement des services universitaires sur la Côte-Nord

M. Ryan: M. le Président, je dépose le rapport du comité chargé d'étudier l'aménagement des services universitaires sur la Côte-Nord.

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, votre document est déposé.

Liste des députés composant le Bureau de l'Assemblée nationale

J'ai également deux documents à déposer à cette Assemblée. Conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Assemblée nationale, je sou mets à l'Assemblée la liste des députés composant le Bureau de l'Assemblée nationale et désignés par chacune des formations politiques. À cet effet, j'ai reçu la lettre suivante de M. le whip en chef du gouvernement:

"M. le Président, au nom du parti ministériel et en vertu des articles 88 et 89 de la Loi sur l'Assemblée nationale, je vous avise que les quatre membres du Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que les quatre membres suppléants sont reconduits dans leurs fonctions. Les membres seront M. Michel Bissonnet, M. William

Cusano, M. Georges Vaillancourt, M. Yvon Vallières, et les membres suppléants du Bureau seront M. Mark Assad, Mme Claire-Hélène Hovington, M. Jean Leclerc et M. Maximilien Polak. "Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments distingués." C'est signé M. Yvon Vallières, whip du gouvernement.

J'ai également reçu une lettre de M. le whip de l'Opposition, M. le député de Lac-Saint-Jean:

"M. le Président, à la demande du chef de l'Opposition officielle, M. Guy Chevette, je vous transmets les noms des députés qui représentent le Parti québécois au Bureau de l'Assemblée nationale. Le député de Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, la députée de Johnson, Mme Carmen Juneau, le député de Saint-Jacques, M. André Boulerice. Les députés dont les noms suivent agissent à titre de membres suppléants: M. le député de Bertrand, M. Jean-Guy Parent, M. le député de Shefford, M. Roger Paré. Je vous demande de transmettre cette information à la commission de l'Assemblée nationale.

"Je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs." C'est signé Jacques Brassard, whip en chef de l'Opposition.

J'aimerais maintenant céder la parole à Mme la vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Adoption

Mme Bégin: M. le Président, je fais motion pour que ces listes soient adoptées.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Les deux documents sont maintenant également déposés.

Est-ce qu'il y a d'autres dépôts de documents?

Rapports de commissions. M. le Président de la commission du budget et de l'administration et député de Vanier. M. le député de Vanier.

Étude détaillée du projet de loi 64

M. Lemieux: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission du budget et de l'administration qui a siégé les 27 et 28 janvier ainsi que le 2 février 1988 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 64, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal. Le projet de loi a été adopté avec amendements.

Le Président: M. le député de Vanier, votre rapport de commission est déposé. M. le vice-président de la commission de l'économie et du travail et député de Vimont.

Étude de la proposition tarifaire d'Hydro-Québec pour l'année 1988

M. Théorêt: Oui, M. le Président. J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'économie et du travail qui a siégé les 15 et 16 mars 1988 afin de procéder à l'étude de la proposition tarifaire d'Hydro-Québec pour l'année 1988.

Élection des présidents et vice-présidents des commissions parlementaires

J'ai également l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'économie et du travail qui a siégé le 16 mars 1988 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Le Président: M. le député de Vimont, vos deux rapports sont maintenant déposés. Je vais maintenant reconnaître M. le président de la commission des institutions, M. le député de Taillon.

M. Filion: Oui, M. le Président. J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission qui a siégé le 16 mars 1988 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Le Président: M. le député de Taillon, le rapport est déposé. M. le président de la commission des affaires sociales et député de Laval-des-Rapides.

M. Bélanger (Laval-des-Rapides): M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission des affaires sociales qui a siégé le 16 mars 1988 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission. Merci.

Le Président: M. le député de Laval-des-Rapides, votre rapport est déposé. M. le président de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et député de Nicolet.

M. Richard: Je dépose le rapport de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Nous avons siégé le 16 mars 1988 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission et surtout, merci d'avoir choisi les mêmes.

Le Président: M. le député de Nicolet, je n'ai pas le choix. Votre rapport est quand même déposé. M. le président de la commission de l'aménagement et des équipements et député de Bertrand. M. le député de Bertrand.

M. Parent (Bertrand): M. le Président, j'ai

l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'aménagement et des équipements qui a siégé le 16 mars 1988 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission. Merci.

Le Président: M. le député de Bertrand, votre rapport est déposé. M. le président de la commission de l'éducation et député de Sauvé.

M. Parent (Sauvé): M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'éducation qui a siégé le 16 mars dernier afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de cette commission.

Le Président: M. le député, votre rapport est déposé. Mme la vice-présidente de la commission de la culture et députée de Maison-neuve.

Mme Harel: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de la culture qui a siégé le 16 mars 1988 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Le Président: Mme la députée de Maison-neuve, votre rapport est déposé. Je vais reconnaître à nouveau M. le président de la commission du budget et de l'administration et député de Vanier pour un autre rapport.

M. Lemieux: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission du budget et de l'administration qui a siégé le 16 mars 1988 afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Le Président: M. le député de Vanier, votre deuxième rapport de la commission, cet après-midi, est déposé. Est-ce qu'il y a d'autres rapports de commissions?

Dépôt de pétitions.

Cet après-midi, il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur une question de fait personnel.

Avant de procéder à la période régulière de questions et de réponses orales, j'avise immédiatement les membres de cette Assemblée qu'à la fin de la période régulière de questions, il y aura un complément de réponse apporté par M. le ministre des Approvisionnements et Services à une question posée par M. le leader de l'Opposition au sujet de chèques remis à deux employés du Bureau de la protection civile de Montréal. Je reconnaitrai M. le ministre des Approvisionnements et Services immédiatement après la période régulière de questions. Je vais maintenant reconnaître immédiatement une première question principale. M. le leader de l'Opposition.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

M. Gendron: Oui, une seconde, avant de commencer. Est-ce que le premier ministre sera des nôtres à la période de questions?

Le Président: M. le leader du gouvernement. (14 h 20)

M. Gratton: Oui, M. le Président. Je suis informé de l'absence d'un seul ministre, soit le ministre des Affaires municipales. Effectivement, le premier ministre va connaître un léger retard, de même que le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et, je pense, le ministre de l'Industrie et du Commerce aussi. Tous tr. ois étaient au même endroit et sont en route. Ils devraient nous rejoindre dans quelques minutes.

M. Gendron: M. le Président, si vous voulez reconnaître le député de Taillon pour la première question.

Le Président: Comme première question, en principale, M. le député de Taillon.

L'impact de l'entente du lac Meech sur la situation linguistique au Québec

M. Filion: Oui. M. le Président, ma question s'adresse à la ministre qui ne veut plus être responsable de la loi 101. On sait que la situation du français se détériore sur tous les plans au Québec. En outre, on sait également que le gouvernement libéral a négocié l'entente constitutionnelle du lac Meech qui ne contient aucune garantie valable de protection des droits linguistiques fondamentaux. Or, concernant justement la portée de l'entente constitutionnelle du lac Meech sur la situation linguistique au Québec, lors de l'étude des crédits, le 27 mai 1987, la ministre responsable de la loi 101 déclarait que le gouvernement avait bien évidemment demandé un avis au Conseil de la langue française concernant l'impact de l'entente du lac Meech.

Alors, ma question à la ministre... J'aimerais que la ministre fasse part à cette Assemblée nationale, aujourd'hui, des conclusions de cet avis du Conseil de la langue française.

Le Président: Mme la vice-première ministre et responsable de l'application de la loi 101.

Mme Bacon: M. le Président, je n'ai pas ici les conclusions du dossier que vient de mentionner le député de Taillon. En temps et lieu, quand j'aurai cet avis complet, je le ferai connaître publiquement.

Le Président: M. le député de Taillon, en additionnelle.

M. Filion: La réponse de la ministre en soulève plusieurs. Est-ce qu'elle a reçu des parties d'avis? Est-ce que je dois comprendre

que la ministre a été informée d'une partie du contenu de cet avis? D'abord, est-ce qu'elle peut clarifier cette question? Est-ce qu'elle a reçu partie ou totalité de cet avis? Nous, de notre côté, nous n'avons rien reçu d'officiel en ce qui concerne l'avis du Conseil de la langue française.

Le Président: Mme la vice-première ministre et responsable de l'application de la loi 101.

Mme Bacon: Si j'avais reçu le dossier, M. le Président, il serait rendu public.

Le Président: M. le député de Taillon, en additionnelle.

M. Filion: Alors, j'aimerais que la ministre responsable de la loi 101 nous explique pourquoi elle n'a toujours pas reçu cet avis, alors que le 27 mai 1987 - c'est rapporté au Journal des débats de l'Assemblée nationale, page CC-1040 - la ministre disait "j'ai demandé de bien vouloir me formuler un avis du conseil en cette matière, ce qu'on fera dès que le conseil se réunira sur ce sujet la semaine prochaine". Maintenant, nous sommes dix mois plus tard, nous n'avons pas reçu cet avis du Conseil de la langue française qui, probablement, viendra confirmer l'absence de portée de l'entente du lac Meech sur la protection linguistique au Québec.

Le Président: Mme la vice-première ministre et responsable de l'application de la loi 101.

Mme Bacon: Si le député de Taillon connaît déjà la conclusion du rapport, il en est bien heureux. Je vais vérifier dans les dossiers du ministère et auprès du Conseil de la langue française. Si j'ai ce dossier, je le déposerai, mais je ne me rappelle pas l'avoir.

Le Président: M. le député de Taillon, toujours en additionnelle.

M. Filion: Est-ce qu'il y a eu des contacts entre le bureau de la ministre responsable de la loi 101 et le bureau du Conseil de la langue française concernant cet avis que nous étions censés recevoir au mois de mai ou début de juin 1987, que nous n'avons toujours pas reçu et qui concerne un sujet drôlement important, l'avenir de la protection linguistique au Québec?

Le Président: Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: M. le Président, je donnerai, demain, une réponse complète au député de Taillon.

Le Président: Il n'y a pas d'autres questions?

Des voix: Oui, oui! Bien, voyons donc!

Le Président: M. le député de Lévis, en principale.

Reçus pour fins d'impôt délégués par Alliance Québec

M. Garon: M. le Président, les journaux de fin de semaine ont relaté de façon assez surprenante qu'Alliance Québec, par le biais de son Institut de recherche et d'éducation, délivrait des reçus pour fins d'impôt. Aujourd'hui, on apprend que le ministère du Revenu du Québec agissait en cette matière à la remorque complète du gouvernement fédéral et que le seul critère qu'il semble suivre est celui des 10 % maximums versés à des fins politiques que l'on ne retrouve d'ailleurs nulle part dans la loi québécoise sur les impôts. M. le Président, le ministre du Revenu peut-il nous indiquer s'il considère que les activités d'Alliance Québec sont des activités de charité?

Le Président: M. le ministre du Revenu.

M. Séguin: M. le Président, je remercie le député de Lévis de sa question. Effectivement, depuis quelques jours, dans les journaux, on a fait état du cas d'un certain organisme qui aurait été enregistré auprès du ministère fédéral du Revenu. Mais, avant de commenter le traitement qui aurait pu être donné chez nous au ministère du Revenu du Québec, je voudrais rappeler bien humblement à mon collègue - il le sait, d'ailleurs, et il peut l'apprécier - qu'il ne m'est pas possible, comme ministre du Revenu, en vertu de l'article 69 de la Loi sur le ministère du Revenu, de commenter quel que cas de contribuable que ce soit, ici comme ailleurs. Je suis confiant là-dessus... D'ailleurs, j'ai été encouragé récemment en ce sens par l'actuel chef du Parti québécois nouvellement nommé. Nous étions ensemble à un congrès et il me disait qu'à l'époque, où il était, lui aussi, ministre du Revenu, le grand joyau qu'il voulait protéger était la confidentialité des dossiers des contribuables. Alors, moi aussi je vais vous assurer de la même démarche. Je vais indiquer à mon collègue que, pour le moment, nous suivons de très près ce dossier.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le ministre peut nous dire quelle part des 434 851 \$ dévoilés par les journaux et perçus par l'Institut de recherche et d'éducation d'Alliance Québec, en 1985, a véritablement servi à des fins charitables et quelle part a été versée pour les activités politiques d'Alliance Québec?

Le Président: M. le ministre du Revenu.

M. Séguin: M. le Président, je pense que ma première réponse était claire. Maintenant, tout ce que je peux indiquer à la Chambre, c'est que

dans ces questions nous avons affaire, en vertu de la Loi sur les impôts et de ses règlements, au chapitre des organismes sans but lucratif, et sans commenter le cas particulier relaté par le député de Lévis, nous parlons d'un sujet qui est confirmé dans la loi depuis maintenant une douzaine d'années. Les dispositions actuelles que nous appliquons existent depuis une douzaine d'années au ministère du Revenu du Québec. Pour en résumer l'essentiel, en quoi consistent ces dispositions - cela va peut-être répondre plus clairement à mon collègue - un organisme sans but lucratif ou de charité peut s'enregistrer auprès du ministère du Revenu du Québec et, s'il veut le même traitement, auprès du ministère du Revenu fédéral. On sait que l'avantage fiscal est d'avoir la possibilité d'émettre des reçus pour les dons aux fins de permettre aux donateurs de déduire de leurs revenus les donations faites.

Il y a une entente intervenue au Québec depuis une douzaine d'années, avec l'ancien gouvernement - demandez-vous qui était ministre du Revenu en 1977-1978 et vous saurez qui a consenti à cet arrangement. C'était M. Parizeau qui était ministre du Revenu à l'époque - et je dois indiquer qu'en 1980, lors de la refonte du même règlement, on a continué le même arrangement qui fait qu'en pratique, dès qu'un organisme est enregistré à Ottawa, il est automatiquement reconnu à Québec avec le même traitement, les mêmes considérations. C'est ce que nous faisons depuis maintenant une douzaine d'années.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le ministre peut nous dire s'il est au courant des chiffres pertinents pour les années 1986 et 1987?

Le Président: M. le ministre du Revenu.

M. Séguin: M. le Président, il faudrait que je demande à mon collègue: pertinents à quoi? On a beaucoup de chiffres au ministère du Revenu.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: Évidemment, ma question porte uniquement sur Alliance Québec et sur son Institut de recherche et d'éducation. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il est au courant des chiffres pour 1986-1987 concernant les reçus pour dons de charité? Et le ministre ne convient-il pas que les articles 985.6 et suivants de la Loi sur les impôts du Québec lui permettent, lorsque certaines conditions ne sont pas remplies, de révoquer l'enregistrement d'un organisme de charité?
(14 h 30)

Le Président: M. le ministre du Revenu.

M. Séguin: M. le Président, je suis heureux que mon collègue soulève cette question, mais, en même temps, je suis aussi un peu étonné. Est-ce qu'il voudrait me suggérer qu'on procède à la révocation d'un organisme qui aurait obtenu son enregistrement il y a une douzaine d'années, sous l'ancien gouvernement, avec l'agrément de l'ancien gouvernement? Est-ce qu'il voudrait que j'annule cet enregistrement? Effectivement, la loi...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Séguin: ...actuelle permet, M. le Président, comme c'est le cas dans la loi depuis le début, au ministre du Revenu d'annuler l'enregistrement d'un organisme qui ne respecterait ni la loi ni l'esprit de la loi. C'est pourquoi, j'ai indiqué tantôt que ce dossier-là est suivi de très près pour vérifier que la loi mais aussi l'esprit de la loi sont respectés. Pour le moment, je ne peux pas divulguer de chiffres. En temps et lieu, à la suite de l'examen du dossier, on pourra donner plus d'éclaircissements. Merci.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le ministre peut nous indiquer s'il a fait procéder à une vérification, particulièrement dans ce dossier de l'Institut d'Alliance Québec, et si cet institut se conforme à toutes les conditions prévues aux articles 185.1 et suivants sur la Loi sur les impôts du Québec? Parce que, s'il ne rencontre pas les conditions, le ministre a-t-il l'intention de se servir de son droit de révocation prévu pour un organisme de charité qui ne remplit pas les conditions, donc, qui n'a pas droit aux déductions pour les fins de reçus de charité?

Le Président: M. le ministre du Revenu.

M. Séguin: M. le Président, je pense que la réponse que je viens de donner pressentait la question de mon collègue, puisque j'y répondais. Mais, parce qu'il veut bien insister, je vais répondre encore une fois que, effectivement, la loi donne au ministre le droit d'annuler ou de révoquer l'enregistrement d'un organisme de charité ou sans but lucratif. Parce qu'il faut comprendre que la loi distingue les deux. Alors, le ministre a le droit de le faire et je n'hésiterai pas à le faire vis-à-vis de tout organisme enregistré qui ne respecterait ni la loi ni l'esprit de la loi.

M. Garon: M. le Président...

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle. Toujours en additionnelle, M. le député de Lévis.

M. Garon: On voit, dans les journaux, qu'il

y a une demande pendante d'un organisme affilié à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui n'a pas reçu une réponse du gouvernement fédéral. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il va faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour que le dossier des organismes nationalistes du Québec soit vérifié et aussi pour voir s'ils constituent des organismes de charité au sens de la loi et s'ils ont droit aux déductions? Est-ce que le ministre peut voir à ce qu'ils aient une réponse au moins dans un sens ou dans l'autre pour qu'il puissent vérifier si les mêmes normes s'appliquent dans leur cas que dans le cas des anglophones?

Le Président: M. le ministre du Revenu.

M. Séguin: M. le Président, mon collègue semble suggérer qu'un organisme autre que celui dont nous parlons ce matin serait désireux de faire une demande d'enregistrement. La loi donne actuellement à toute personne libre accès pour s'enregistrer auprès du ministère du Revenu, à moins qu'on ne change le système actuel qui est en fonction depuis une douzaine d'années. Mais, jusqu'à preuve du contraire, j'invite tout organisme qui veut faire des activités et avoir le droit d'émettre des reçus à ceux qui vont faire des donations à s'enregistrer auprès du ministère ou à s'enregistrer, selon le système actuel, auprès du ministère du Revenu fédéral pour que nous lui accordions le même traitement que donné par la loi actuelle en vigueur depuis une douzaine d'années.

Le Président: Je vais maintenant reconnaître une troisième question principale à M. le député d'Ungava.

Chiffres officiels d'Hydro-Québec et nouveaux emplois à la Baie James

M. Claveau: Merci, M. le Président. Dans son discours d'ouverture, vous vous en souviendrez, le premier ministre du Québec a fait miroiter mer et monde aux Québécois en ce qui concerne les emplois supposément disponibles à la Baie James. Les résultats ne se sont d'ailleurs pas fait attendre car, déjà, depuis deux semaines, l'ensemble des centres de main-d'oeuvre, y compris le service de l'emploi de la Société d'énergie de la Baie James, sont assaillis par une véritable ruée de personnes désirant des emplois à la Baie James. Malheureusement, M. le Président, toutes ces personnes seront bien déçues car, selon les chiffres présentés par Hydro-Québec, il n'y aura pas de nouveaux emplois créés à la Baie James.

Ma question s'adresse donc au ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec. Est-ce que le ministre sait que, selon les chiffres officiels d'Hydro-Québec confirmés par son président en commission parlementaire, il y aura, en 1988, 7180 personnes au travail grâce à des

travaux de chantier de Manic 5 PA, de LG 2 A et de la construction de la ligne 6, travaux qui ont été autorisés par un gouvernement du Parti québécois? Sait-il aussi qu'en 1990, en incluant les travaux autorisés dernièrement par le gouvernement du Parti libéral, il y aura en tout quelque 5503 personnes au travail, c'est-à-dire 1677 travailleurs de moins qu'en 1988?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président, je ne sais pas où le député d'Ungava a pris cette interprétation. Je vais vous donner les chiffres qui ont été rendus publics par les membres de la direction d'Hydro-Québec. Premièrement, en ce qui concerne Manic 5 et la sixième ligne, on parle de 1000 et 2000 emplois directs. Multiplié par 2, cela va faire 6000 emplois indirects. Ce sont des travaux qui avaient déjà été autorisés durant l'administration du gouvernement précédent. En ce qui concerne le devancement des travaux, le président d'Hydro-Québec a confirmé en commission parlementaire, et je le cite: Ce que le premier ministre a dit et ce qu'on a dit, c'est 40 000 personnes-années, et c'est vrai. Alors, vous ne pouvez pas faire croire à la population que 40 000 emplois personnes-années qui sont créés par le devancement des travaux équivalent aux 6000 personnes-années de Manic 5 et de la sixième ligne. C'est la même chose, multiplié par 7.

Le Président: M. le député d'Ungava, en additionnelle.

M. Claveau: M. le Président, est-ce que le ministre va nier les chiffres officiels d'Hydro-Québec, à savoir que Manic 5 PA, la sixième ligne et LG 2 A dans ses deux phases vont créer en tout et partout 24 400 personnes-années? Est-ce que le ministre est capable de nier le fait que les deux chantiers combinés vont représenter, en 1993, 7310 personnes au travail, donc cinq ans plus tard, à peine 130 personnes de plus que celles qui sont déjà au travail grâce à des travaux de chantier décrétés par un gouvernement du Parti québécois en 1985?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: Franchement! Franchement!

Des voix:...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Ciaccia: Lisez les documents qui ont été fournis par Hydro-Québec. Il y a 7329 personnes-années dans tous les projets que vous venez de mentionner. Je vous cite la réponse de M. Benoît Michel en commission parlementaire: "On a établi

la différence de création d'emplois ou de travail - je l'ai mentionné très brièvement, hier - entre le scénario où il n'y aura pas d'exportation et celui devancé à cause des exportations. Au niveau des personnes-années de travail direct, j'ai mentionné, hier, le chiffre de 125 000 personnes-années de travail direct pour dix ans et, dans l'indirect, 140 000, pour un total de 265 000 personnes-années. Si on compare ce scénario par rapport à celui où il n'y aurait pas de devancement des équipements, dont ceux qui ont été annoncés récemment, on aurait une diminution de la masse de travail au Québec de l'ordre de 117 000 personnes-années. La différence entre les deux scénarios est de 117 000 personnes-années." C'est ce qu'Hydro-Québec vous a dit. Essayez donc de comprendre et de ne pas confondre les choses.

Une voix: C'est ça!

Le Président: M. le député d'Ungava en additionnelle.

M. Claveau: M. le Président, le ministre ne convient-il pas que ce que les travailleurs québécois, les chômeurs québécois attendent, ce ne sont pas des statistiques, mais de véritables emplois? Dans ces conditions...

Le Président: En additionnelle. En additionnelle.

M. Claveau: En additionnelle, M. le Président, est-ce que le ministre mettra en doute les chiffres d'Hydro-Québec, qui disent clairement qu'entre 1988 et 1993 il n'y aura, à toutes fins utiles, aucune création d'emplois sinon 130 emplois de plus. Donc, il n'y aura pas de création d'emplois réelle entre 1988 et 1993 sur les chantiers de la Baie James. Il faut bien s'entendre, on a parlé de la Baie James, mais c'est sur les chantiers de la baie James.
(14 h 40)

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président, parce que les travailleurs veulent des emplois et pas des statistiques, c'est pour ça que ce gouvernement a eu la politique d'exportation pour permettre le devancement des travaux, qui créera des emplois additionnels. Ça ne prend pas la tête à Papineau pour comprendre ça.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le chef de l'Opposition, en principale.

La rencontre des premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick

M. Chevrette: Merci, M. le Président. Le

premier ministre, après avoir signé l'entente du lac Meech, l'avait qualifiée d'historique. Quelques semaines après, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes disait que c'était bel et bien un compromis historique et qu'il ne fallait surtout pas lui toucher. Compromis historique, d'ailleurs, qui avait abdicué, à toutes fins utiles, devant les droits ou les pouvoirs exclusifs en matière de législation, en matière de langue.

On semble nier ce que le premier ministre avait démontré clairement à l'époque en disant que, dorénavant, c'est au reste du Canada de faire une place au Québec, à démontrer sa volonté de voir le Québec adhérer à la constitution canadienne. Mais, à le voir aller au cours des derniers jours et en particulier jeudi dernier, c'est plutôt à genoux qu'il semble quémander à tout prix la signature des premiers ministres des autres provinces. On n'a qu'à penser à sa visite à M. McKenna.

Ma première question est la suivante, M. le Président, le premier ministre ne considère-t-il pas qu'il pose des gestes humiliants pour le Québec lorsque l'on met surtout en parallèle sa visite à M. McKenna peu de temps après que les chantiers maritimes du Québec aient tout perdu dans le deuxième contrat des frégates?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, on me permettra d'abord de féliciter le chef de l'Opposition pour sa participation au conventum de la fin de semaine dernière.

Une voix: La Ligue du vieux poêle.

M. Bourassa: J'ai dû constater malheureusement que l'offre que j'avais faite à M. Parizeau a été refusée. Plusieurs raisons ont été invoquées. Il y en a une que j'accepte, à savoir qu'en termes de stratégie, le chef du gouvernement et du Parti libéral est devenu "le" modèle pour le Parti québécois...

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président: ...à la question.

M. Bourassa: Mais, M. le Président, croyez-le ou non, c'est ce qui était annoncé en fin de semaine; on voulait suivre ce que j'avais fait en 1983.

Je voudrais répondre au chef de l'Opposition que je ne me suis pas rendu à genoux à Fredericton. Nous sommes allés chercher un contrat de 650 000 000 \$...

Des voix: Bravo!

M. Bourassa: Si j'avais pu être à genoux, ce serait sous le poids des millions qu'on est allé chercher pour ce contrat dans le domaine de

l'énergie. Il faudrait quand même que le chef de l'Opposition soit plus réaliste.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: M. le Président, je vous ferai remarquer que je n'ai pas parlé du Conseil national dans mon préambule.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Je me permettrai de dire, M. le Président, qu'il y a au moins un conseil que j'ai donné à M. Parizeau, c'est de n'avoir jamais l'air aussi niais dans une réponse à une question qui serait posée en Chambre.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

Question de règlement, M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, on vient de voir, là encore, un autre exemple de langage qui, à mon sens, n'est pas acceptable ici, à l'Assemblée nationale. Si le nouveau chef du Parti québécois avait accepté l'invitation du premier ministre de se présenter dans Anjou, je suis sûr que lui n'emploierait pas ce genre de langage.

Le Président: S'il vous plaît, M. le chef de l'Opposition, je vous avais reconnu en additionnelle, mais j'aimerais quand même qu'on...

M. Chevrette: Vous m'avez reconnu en additionnelle, mais vous avez laissé aller le premier ministre...

Des voix: Ah! Ah!

Le Président: Je vous ai... et j'aimerais que les règles élémentaires de décorum soient respectées en cette Chambre quant à la latitude, quant aux préambules accordés aux questions principales et également aux additionnelles du chef de l'Opposition et du premier ministre. Je pense que ce n'est pas d'hier, cela fait plus de deux ans que j'ai toujours accordé cette latitude, et seulement à ces deux personnages de la Chambre.

M. le leader de l'Opposition.

M. Gendron: M. le Président, on est bien d'accord sur la latitude. Mais là, c'était plutôt de l'altitude. L'article 79 est quand même très clair. La réponse à une question doit être brève et se limiter au point qu'elle touche et ne contenir ni expression d'opinion ni argumentation.

La réponse du premier ministre ne touchait pas du tout à la question posée, pas plus dans sa référence au Conseil national que dans son mal

de dos dû au poids des millions. Il n'en était pas question dans la question de mon collègue, le leader de l'Opposition. Donc, c'est très clair que le premier ministre se moque littéralement de cette Chambre en période de questions. D'ailleurs, c'est beaucoup plus de cela qu'on a entendu parler au Conseil national.

Au Conseil national, les gens nous ont dit: Comment se fait-il qu'on ait affaire à un premier ministre qui ne peut jamais répondre à une question? Jamais.

Le Président: M. le leader du gouvernement. À l'ordre! Une dernière intervention sur une question de règlement. À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, c'est évident que l'article 79 existe et nous le reconnaissons, mais il y a également l'article 77. Quand le chef de l'Opposition, dans son préambule, a lui-même parlé du premier ministre du Québec à genoux au Nouveau-Brunswick, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il invitait la réplique. Il l'a eue. Tant pis pour lui.

Des voix: Ha, ha!

Le Président: Je n'ai pas l'intention de changer la politique et la discrétion que j'avais laissée aux deux principaux personnages de cette Chambre sauf que j'aimerais quand même qu'on respecte les règles de décorum, qu'on fasse attention aux termes qu'on emploie.

M. Chevrette: Oui, M. le Président.

Le Président: Je vous reconnais sur une question additionnelle. M. le chef de l'Opposition.

M. Chevrette: D'ailleurs, je me demande s'il ne faudrait pas poser des questions sur les frégates pour avoir une réponse sur la constitution, s'il ne faudrait pas poser des questions sur la langue pour avoir des réponses en économique.

Le Président: Je vous reconnais en additionnelle.

M. Chevrette: De toute façon, ma question était simple. Est-ce que le premier ministre, par rapport aux propos qu'il a déjà tenus, à savoir que c'était au reste du Canada à nous faire une place et non pas à nous, comme Québécois, à "seiner" une place au sein de la constitution, considère que le type de démarche qu'il fait n'est pas humiliant pour le Québec, dans un contexte où on a absolument tout perdu dans le contrat des frégates avec le Nouveau-Brunswick et où on va quémander une signature pour nous faire une place, alors que ce sont eux qui ont manifesté le désir de nous avoir?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je ne comprends pas pourquoi le chef de l'Opposition manifeste de la mauvaise humeur. Je m'excuse du retard. C'est peut-être à cause de cela. J'étais à **Bromont** pour annoncer un investissement de 85 000 000 \$, avec le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre du Travail. 85 000 000 \$ dans la haute technologie: des centaines d'emplois pour des jeunes Québécois. Je ne sais pas pourquoi le chef de l'Opposition est nerveux. Est-ce qu'il y a une nouvelle vague de démissions qui se profile à l'horizon?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: J'ai dit tantôt au chef de l'Opposition que je m'étais rendu à Fredericton pour signer un contrat de 650 000 000 \$ et pour discuter d'autres possibilités de collaboration dans le domaine de l'énergie. On sait que le Nouveau-Brunswick est dans une situation... Si le chef de l'Opposition peut m'écouter, il aura des questions accessoires plus pertinentes. On sait que le Nouveau-Brunswick est dans une position stratégique sur le plan géographique pour rejoindre les marchés américains. Donc, il y a possibilité d'avoir d'autres ententes dans le domaine énergétique qui vont apporter de la croissance économique au Québec et, en même temps, de la force politique.
(14 h 50)

On a discuté, en deuxième lieu, c'est vrai, puisque c'était d'actualité, de l'accord du lac Meech. Les questions des médias d'information ont d'ailleurs porté principalement là-dessus, sur l'accord comme tel, l'entente de 650 000 000 \$ n'ayant soulevé, malheureusement, que peu d'intérêt, selon la vieille tradition. Donc, on a posé des questions sur l'accord du lac Meech. J'ai répété mes positions. J'ai dit que le Québec était confiant quant à l'adoption de cet accord. Déjà trois provinces l'ont adopté. En Nouvelle-Écosse, actuellement, il y a un débat et le premier ministre, M. Buchanan, s'est engagé à faire adopter l'accord du lac Meech. Même chose dans le cas de Terre-Neuve. Je serai en Colombie britannique dans quelques jours, le 12 ou le 13 avril. À ce moment-là, il y aura le débat sur l'accord du lac Meech.

Cela s'annonce très bien. Il y a un délai de trois ans et je suis convaincu que dans quelques semaines il y aura une majorité des provinces qui aura adopté l'accord du lac Meech.

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je comprends que cela ne fait pas votre affaire. Vous l'avez dit en fin de semaine. Vous souhaitez l'échec de l'accord du lac Meech. C'est clair. Dans ce sens, je comprends les questions du chef de l'Opposition, mais il va être profondément déçu d'ici à quelque temps.

Le Président: M. le chef de l'Opposition. M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Le premier ministre sait-il qu'il peut à force de "seiner" les signatures comme cela, en se promenant dans le décor, en quémandant, à toutes fins utiles, des ententes avec les autres provinces, sait-il qu'il risque de voir d'autres premiers ministres vouloir négocier des intérêts économiques à court terme qui joueront au détriment du Québec? Le premier ministre est-il conscient de cela? C'est cela qu'on a regretté en fin de semaine, pour son information. Ce n'est pas l'échec de l'entente du lac Meech. On regrette que cela se fasse sur le dos des intérêts économiques du Québec, M. le premier ministre. Les frégates, les céréaliers, les 200 milles de pêche, et on pourrait vous énumérer 10 intérêts économiques qui ont été mis en cause précisément parce que vous ne cherchez qu'à avoir des signatures au bas de l'entente du lac Meech, au détriment des intérêts économiques immédiats et quotidiens des Québécois.

Le Président: M. le premier ministre. M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je respecte l'attitude du chef de l'Opposition, mais son langage est perfectible. "Niaiseux", "seiner", de toute évidence, il a renoncé au prix de l'Académie française.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bourassa: Ce que je veux dire au chef de l'Opposition - d'ailleurs, sa connaissance des dossiers n'est pas complète - c'est que les 200 milles pour la zone de pêche, ça ne fait pas l'affaire du Nouveau-Brunswick. Non, mais il ne faudrait pas mêler Terre-Neuve avec le Nouveau-Brunswick. Ce que je veux dire au chef de l'Opposition, quitte à ce qu'il soit mieux informé...

Le Président: S'il vous plaît!

M. Bourassa: ...par ses collaborateurs, c'est que nous sommes confiants de faire adopter cet accord. Je l'ai dit, cela a été presque un miracle qu'on puisse en venir à cet accord. Le ministre des Relations internationales et délégué aux Affaires canadiennes a contribué à ce miracle par un travail assidu pendant des mois et des mois. Cela a été presque un miracle après 25 ans de tensions et d'affrontements politiques. On a eu cet accord unanime des dix provinces. Il y a eu un nouveau gouvernement au Nouveau-Brunswick et ce nouveau gouvernement veut, selon lui, améliorer l'accord. On connaît notre réponse là-dessus. Si des changements doivent être apportés, cela se fera au cours de la deuxième ronde. Mais on vous demande de reconnaître au moins le pas de géant qui sera fait pour le Québec et pour le Canada si cet accord est

ratifié par l'ensemble des dix provinces. À cause de l'importance de la ratification de cet accord, pour l'unité nationale du pays, pour faire en sorte que le Canada, comme je le disais, ne soit pas tout simplement un regroupement géographique de territoires provinciaux sans âme et sans unité politique réelle, pour éviter cette situation, nous sommes convaincus que l'accord du lac Meech sera ratifié, au grand désespoir de nos amis d'en face.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle. M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: M. le Président, si je connais mal ma géographie, la façon de répondre du premier ministre démontre qu'il connaît bien Terre-Neuve. Ma question est la suivante.

M. Gendron: On vous expliquera cela.

M. Chevrette: Newfoundland. M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Chevrette: ... ma question est la suivante.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: En supposant que ses quelques ministres vont lui expliquer ce que j'ai voulu dire, il va comprendre tantôt. Ma question est la suivante: Est-ce que le premier ministre considère que c'est à lui, comme premier ministre du Québec, d'aller quémander des signatures aux autres provinces alors que c'est l'ensemble canadien qui a voulu avoir le Québec? Déjà, c'est un compromis sur le plan historique, comme l'a dit son ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes; déjà, c'est un compromis inacceptable en ce qui nous regarde parce qu'on n'a pas les pouvoirs exclusifs de légiférer pour notre langue. Est-ce qu'il considère que cela doit partir de lui pour quelque chose qui ne représente qu'un compromis et qu'en plus on doit aller le quémander au risque de plier devant les intérêts économiques des Québécois, à court terme?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je m'excuse...

M. Gratton: Il ne connaît rien.

M. Bourassa: Je m'excuse...

M. Gratton: Toi, tu connais ça; lui, il ne connaît rien.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: Je m'excuse, M. le Président, de ne pas avoir compris immédiatement le chef de l'Opposition quand il a fait référence à Terre-Neuve. Il est soudainement devenu très subtil; alors, cela m'a pris un peu de temps.

Je veux dire au chef de l'Opposition que je me suis rendu à Fredericton pour la troisième fois, pas pour quémander, mais pour signer un contrat à l'avantage du Québec. Je me rendrai en Saskatchewan; M. Devine a déjà fait adopter, par l'Assemblée législative, l'accord du lac Meech. Je me rendrai en Alberta; M. Getty a déjà fait adopter l'accord du lac Meech. Il faudrait que le chef de l'Opposition soit, encore là, un peu mieux informé, ne serait-ce que pour la crédibilité d'une Opposition qui en a de plus en plus besoin.

Je veux dire au chef de l'Opposition que nous défendons les intérêts du Québec, ce qui nous permet, avec la collaboration fédérale - je crois que cela a joué un rôle - et en plus des politiques du Québec, de connaître l'une des plus grandes périodes de prospérité de l'histoire moderne du Québec: 100 000 emplois, l'an dernier! Je suis convaincu que le chef de l'Opposition le savait, mais je lui répète: 100 000 emplois.

Ce que je veux dire au chef de l'Opposition, c'est que nous défendons, de ce côté-ci de la Chambre, les intérêts du Québec de la manière la plus efficace et la plus dynamique possible et avec l'appui très majoritaire de la population du Québec.

Le Président: Maintenant, je vais reconnaître une question principale à la formation ministérielle. M. le député de Beauce-Nord.

Politique gouvernementale en matière d'amélioration et de gestion des lisiers

M. Audet: Merci, M. le Président. Le 25 février, les ministres de l'Environnement et de l'Agriculture ont dévoilé la politique gouvernementale d'intervention en matière d'amélioration et de gestion des lisiers, ce qui doit contribuer à l'assainissement des eaux en milieu agricole.

Lors de cette annonce, trois bassins d'intervention ont été identifiés comme prioritaires, soit les bassins de la Chaudière, de L'Assomption et de la Yamaska. Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture: Par cette annonce, est-ce qu'il faut comprendre, qu'au cours des premières années d'application du programme prévu, qui est sur une période de dix ans, seuls les producteurs et les productrices des trois bassins ou régions jugés prioritaires pourront profiter des subventions ou des programmes d'aide qui sont reliés à ce volet d'assistance financière?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Pagé: M. le Président, effectivement mon collègue de l'Environnement et moi avons annoncé le lancement d'un programme important qui va dans le sens des engagements électoraux formulés par notre gouvernement, soit de mieux protéger l'environnement et de fournir une aide adéquate aux agricultrices et aux agriculteurs directement concernés par ce problème.

Effectivement, c'est un programme sur dix ans qui commandera un investissement de 388 000 000 \$, qui s'applique à partir d'une réglementation modifiée, mise à jour. Davantage d'efforts et de budgets seront consacrés à la recherche; davantage d'efforts seront consentis sur la vulgarisation et le transfert de technologies pour le bénéfice des producteurs et des productrices et aussi, évidemment, il y aura un volet très particulier *référant* à une assistance financière pour que nos agriculteurs puissent se doter des infrastructures adéquates.

C'est le cas et nos intentions sont d'intervenir sur une base prioritaire dans les trois bassins auxquels vous vous référez, M. le député, soit la **Yamaska**, L'Assomption et la Chaudière, parce que c'est dans ces régions, dans ces secteurs qu'on a un nombre très important de producteurs qui ne sont pas conformes aux normes de l'environnement. Cependant, ce que je peux vous confirmer, aujourd'hui, c'est que le programme aura une application générale, globale et universelle; il s'appliquera à l'ensemble des productrices et des producteurs de partout au Québec, sauf, évidemment, que par leur nombre important dans ces régions, la priorité sera nécessairement et de soi consentie vers ces trois bassins.

Nos objectifs sont d'appliquer ce programme à compter du début de juin et nos productrices et nos producteurs agricoles pourront se rendre dans les bureaux locaux pour obtenir toutes les informations pertinentes.

(15 heures)

Le Président: En additionnelle, M. le député de Beauce-Nord.

M. Audet: En additionnelle. Dans le bassin de la rivière L'Assomption, en quoi cette annonce se **démarque-t-elle** du précédent programme qui avait été mis en place dans cette région en 1985, programme intitulé "Réduction volontaire de la production du porc dans le bassin de la rivière L'Assomption"?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Pagé: Effectivement, M. le Président, en 1985, mon prédécesseur, le député de Lévis, pour ne pas le nommer, avait annoncé un programme visant à réduire la production porcine dans cette région. Comme on le sait, c'est une région qui

était durement affectée par la pollution, sauf que le programme visait essentiellement à réduire la production, donc une aide, comme on s'en souviendra, de 1455 \$ par truie et de 55 \$ par porc, ce qui a impliqué des déboursés gouvernementaux de 7 000 000 \$, non pas pour corriger le problème à sa source, mais purement et simplement pour indemniser un producteur afin qu'il vende ses porcs et qu'il s'adonne à une autre production. Essentiellement, notre approche est complètement différente. En ce qui nous concerne, nous croyons qu'il est plus utile, plus efficace et plus rentable de s'attaquer aux déficiences en corrigeant ces infrastructures plutôt que de déplacer ces déficiences. Il faut en convenir, ces 7 000 000 \$ ont peut-être réduit la production, mais ils l'ont purement et simplement déplacée.

Le Président: Je vais maintenant reconnaître, en principale, M. le député de Jonquière.

Libération de détenus purgeant leur sentence les fins de semaine

M. Dufour: M. le Président, hier, comparaisait au palais de justice de **Chicoutimi** un individu accusé de meurtre et de tentative de meurtre sur deux autres personnes. Cet individu avait été condamné, au mois de décembre 1987, à une peine de 90 jours de prison pour une histoire de drogue, peine qu'il purgeait les fins de semaine. Compte tenu de l'engorgement des prisons au Québec et de certains travaux effectués à la prison de Chicoutimi, on a retourné cet individu chez lui les fins de semaine, avec les résultats que l'on connaît.

M. le Président, ma question s'adresse au Solliciteur général par intérim. J'aimerais savoir, dans un premier temps, s'il considère normal que les directeurs de prison aient une décision aussi lourde à prendre, à savoir s'ils garderont un détenu les fins de semaine ou non? Dans un deuxième temps, ne **considère-t-il** pas qu'il serait normal, malgré le bien-fondé d'une politique d'alternative à l'emprisonnement, qu'à tout le moins, les sentences prononcées par les juges puissent être purgées?

Le Président: M. le ministre de la Justice et Solliciteur général par intérim.

M. Marx: M. le Président, je prends avis de la question précise parce que je ne connais pas tous les cas au Québec. En ce qui concerne l'engorgement des prisons, je dois insister sur le fait que la dernière fois que j'ai fait la vérification, parce que quelqu'un avait parlé d'engorgement, nous avons constaté que seulement 2750 cellules sur environ 3100 étaient occupées, donc qu'il y avait un certain nombre de cellules qui n'étaient pas occupées le jour où nous avons compilé ces statistiques.

Deuxièmement, j'aimerais ajouter que, par

exemple, quand j'ai visité la prison à Trois-Rivières, j'ai dit que c'était une prison moyenâgeuse et j'ai demandé au ministre de fermer cette prison. Nous avons fermé d'autres prisons et nous sommes en train de construire de nouvelles prisons à Trois-Rivières, à Sherbrooke. Nous avons fait, depuis deux ans et quelques mois, beaucoup d'améliorations dans le système.

En ce qui concerne la question précise, le cas soulevé par le député, j'en prends avis et je fournirai la réponse demain.

Le Président: M. le député de Jonquière, en additionnelle.

M. Dufour: M. le Président, le problème de surpeuplement des prisons est connu depuis assez longtemps. On a toujours la même réponse: Manque de ressources financières. J'aimerais savoir de la part du Solliciteur général par intérim pourquoi, premièrement, le budget pour le service de détention est passé de 103 534 000 \$ en 1985-1986 à 102 150 000 \$ en 1986-1987; deuxièmement, qu'est-ce que le Solliciteur général entend faire à court terme pour régler ce problème une fois pour toutes?

Le Président: M. le ministre de la Justice et Solliciteur général par intérim.

M. Marx: C'est une bonne question pour l'étude des crédits. Je dirais que s'il y a eu une diminution, c'est peut-être parce que nous sommes plus efficaces que l'ancien gouvernement ne l'était.

Le Président: M. le député de Jonquière, une dernière et très courte question additionnelle.

M. Dufour: Le Solliciteur général, qui a déjà été dans l'Opposition, a toujours plaidé l'incompatibilité entre les deux ministères. Est-ce qu'il ne serait pas temps qu'il demande au premier ministre de nommer un Solliciteur général permanent...

Des voix: À temps plein.

M. Dufour:... à temps plein?

Le Président: M. le ministre de la Justice et Solliciteur général par intérim.

M. Marx: M. le Président, malheureusement le député ne comprend pas la différence entre la situation aujourd'hui et la situation il y a deux ans quand mon prédécesseur était ministre. Nous avons maintenant deux ministères. Nous avons maintenant deux sous-ministres en titre. Nous avons deux cabinets de sous-ministres. Nous avons deux cabinets de ministre. Mais c'est tout à fait différent aujourd'hui de ce que cela était à l'époque parce que aujourd'hui nous avons

divisé le ministère de la Justice en deux. Comme vous le savez, nous avons un ministère de la Justice et un ministère du Solliciteur général. C'est tout à fait différent. Et peut-être puis-je envoyer les rapports annuels au député pour qu'il fasse l'étude de ces deux ministères.

Le Président: Mme la vice-première ministre.

L'impact de l'entente du lac Meech sur la situation linguistique au Québec (suite)

Mme Bacon: Oui, M. le Président. Pour répondre à la question que m'a posée M. le député de Taillon concernant l'avis qui avait été demandé au Conseil de la langue française, en effet, j'avais demandé cet avis le 21 mai 1987 et le 27 mai, il y a eu la défense des crédits où nous avons mentionné cette demande. Le 28 mai, nous avons de nouveau adressé cette demande au Conseil de la langue française. À nouveau, le 17 septembre 1987, alors qu'on nous demandait des précisions sur le dossier, nous avons, lors de cette demande, fait des précisions quant aux répercussions linguistiques. Le Conseil de la langue française a alors créé un comité ad hoc pour se pencher sur le dossier et on nous dit - je ne comprends pas que le député ait déjà les conclusions - que nous recevrons cet avis vers le mois de juin.

Le Président: Alors, en additionnelle. M. le député de Taillon.

M. Filion: En additionnelle, M. le Président. La question linguistique doit être encore un petit peu importante pour la ministre. L'entente du lac Meech, selon ce que prétendent les gens...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Filion:... de l'autre côté... J'arrive à ma question.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Votre question, M. le député de Taillon.

M. Filion: L'entente du lac Meech, c'est le cadre constitutionnel dans lequel on va vivre. Comment la ministre responsable de la loi 101 peut-elle nous expliquer que, dix mois après la signature de cette entente-là, on ne sache toujours pas, dans cette Assemblée nationale, quelle est la portée de l'entente constitutionnelle sur la situation de nos droits linguistiques⁹ Est-ce que la ministre ne considère pas que, dix mois pour étudier une question aussi fondamentale que celle-là, c'est complètement inadmissible et relève d'une négligence grossière de la part de la ministre?

Des voix: Bravo!

Le Président: Mme la vice-première ministre et responsable de l'application de la loi 101. Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: M. le Président, j'ai l'impression que le député de Taillon n'a pas écouté la réponse que je lui ai faite. Je lui ai dit qu'on m'avait demandé des précisions et, au mois de septembre, j'ai fait connaître ces précisions. Et l'objet de la demande du mois de septembre était justement la répercussion linguistique de cette entente. Le conseil a créé un comité ad hoc pour se pencher sur la question et j'attends la réponse du conseil. On nous dit que nous aurons cet avis vers le mois de juin. Et je ne vois pas... S'il veut vraiment blâmer la ministre, qu'il le fasse, M. le Président. Mais j'attends la réponse du conseil.

Le Président: Je vais maintenant... Je m'excuse, M. le député de Taillon. Alors je vais maintenant reconnaître, en complément de réponse, M. le ministre des Approvisionnement et Services. En vertu de l'article 80, je vais reconnaître M. le ministre des Approvisionnements et Services.

Réponse différée

L'affaire des chèques présumément remis à deux employés du Bureau de la protection civile

M. Rocheleau: Merci, M. le Président. Pour répondre à une question du leader de l'Opposition, jeudi dernier: Est-ce que le ministre pourrait nous indiquer s'il a été mis au courant de l'allégation voulant que deux chèques tirés à même les fonds destinés à indemniser les sinistrés aient été remis à deux employés du Bureau de la protection civile du Québec à Montréal pour des montants respectifs d'environ 13 000 \$ et 2000 \$? je dis: Premièrement, non, M. le Président. Je n'ai jamais été mis au courant de l'allégation, dans un premier temps. Et, dans un deuxième temps, il n'y a aucun chèque qui a été soutiré du fonds d'indemnisation pour payer des employés de la protection civile.
(15 h 10)

Et, M. le Président, j'aimerais déposer, si l'Opposition me le permet, un rapport que je recevais ce matin de mon sous-ministre adjoint qui est aussi directeur général par intérim de la protection civile et qui tient compte des faits suivants: Vous trouverez ci-joint un extrait de la liste des engagements non liquidés au 16 mars 1988. Le numéro de l'engagement 01-120087-99 du programme 03 - numéro du programme dans le ministère des Approvisionnements et Services, élément 01, numéro de l'élément du bureau, un code comptable 1. Ce code comptable est utilisé par les services comptables du contrôleur des finances pour identifier les crédits votés par

l'Assemblée nationale, crédits qui nous permettent de payer les dépenses de fonctionnement du programme d'assistance financière. Le code 4, c'est le code comptable utilisé dans les cas de paiements aux sinistrés. Ci-joint aussi copie de mirage du relevé des dépenses au début de l'année financière au 1er mars 1988. À la septième ligne, vous trouverez le numéro d'engagement 01-120087-99 suivi du nom de Marcel Proulx, ainsi que le montant payé, 13 558,75 \$. À la page suivante, à la ligne 24, vous trouverez le même numéro d'engagement suivi du nom de Yvon Cartier, ainsi que le montant payé, soit 2852,43 \$. En conclusion, M. le Président, je dis et je lis: Ainsi, ces deux paiements ont été comptabilisés à l'administration du programme et non au code réservé pour les paiements aux sinistrés.

Espérant que ces renseignements vous seront utiles, M. le Président, j'aimerais déposer cette lettre et j'aimerais aussi déposer la liste des engagements du programme des indemnités. J'aimerais aussi déposer une liste des dépenses totales que l'on retrouve. Cela permettra peut-être au leader de l'Opposition et aux informateurs qui informent sûrement l'Opposition d'avoir plus d'explications la prochaine fois. Je dépose aussi une note qui a pu prêter à confusion qui venait du Bureau de la protection civile à Montréal, note qui suivait une liste non codifiée de paiements qui ont été faits.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement, M. le leader de l'Opposition, pour accepter le dépôt en liasse de tous les documents énumérés?

M. Gendron: Oui, mais il en manque, M. le Président. Oui, mais il manque des choses.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour ce qui a été cité?

M. Gendron: Pour cela, oui.

Le Président: Voulez-vous, M. le ministre des Approvisionnements et Services, déposer vos documents?

M. Rocheleau: C'est fait, M. le Président.

Le Président: Je vais maintenant reconnaître, pour une dernière question additionnelle pour cette période de questions, M. le leader de l'Opposition.

M. Gendron: Question additionnelle aux informations additionnelles dont on va prendre connaissance. C'est la question suivante. Est-ce que le ministre des Approvisionnements et Services pourrait nous indiquer pourquoi, à la suite des événements que j'ai relatés à la dernière période de questions, l'un des bénéficiaires a été promu directeur du Bureau de la protection civile à Montréal et que toutes les

autres personnes ayant eu vent ou connaissance de la situation que j'ai exposée la semaine dernière ont été congédiées? En même temps pourquoi l'opération que j'ai soulevée s'est-elle faite à partir du bureau de Montréal plutôt que du bureau de Québec, comme cela s'est toujours fait dans le passé?

Le Président: M. le ministre des Approvisionnements et Services.

M. Rocheleau: M. le Président, je ne voudrais pas dire que le leader de l'Opposition est tombé sur la tête, mais...

Une voix: Pas loin.

M. Rocheleau:... je voudrais souligner qu'il n'y a aucune personne...

Des voix:...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre!

M. Rocheleau:... qu'il n'y a aucun directeur du Bureau de la protection civile à Montréal, d'une part, parce que le directeur est ici à Québec. Il est en même temps mon sous-ministre adjoint. Il y a des personnes qui ont été remerciées de leurs services. Je ne sais pas si l'Opposition voudrait que je traite publiquement de ces noms de personnes et des raisons qui ont motivé ce fait. Je ne pense pas, hein? Bon, on n'est pas pour aller jusque-là. Si vous voulez y aller, cela ne me fait rien.

D'autre part, M. le Président, je ne vois pas quelle relation on fait entre des paiements qui ont été bien comptabilisés - je viens de vous le souligner - et, à la suite, le rapport que m'a fait mon sous-ministre et directeur du Bureau de la protection civile. Si vous voulez regarder ces documents et si vous avez besoin d'autres informations, vous pouvez toujours m'appeler. Si vous voulez utiliser la Chambre pour me questionner, pour autant que ce n'est pas un autre pétard mouillé, cela me fera plaisir d'y répondre.

Le Président: Cette dernière réponse met fin...

Une voix: On verra.

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! Les affaires courantes ne sont pas terminées. Cette dernière réponse met fin à la période régulière de questions.

Je vais maintenant reconnaître, tel qu'entendu et tel que convenu entre les deux formations politiques au tout début des affaires courantes, Mme la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, à l'étape des déclarations ministérielles. Mme la ministre.

Propositions visant à résoudre le problème des Turcs menacés d'expulsion

Mme Louise Robic

Mme Robic: Merci, M. le Président. J'aimerais remercier cette Chambre ou cette Assemblée d'avoir accepté de recevoir cette déclaration après la période de questions plutôt qu'avant.

M. le Président, la situation que vivent actuellement près d'une trentaine de familles turques a soulevé, à juste titre, l'émoi au sein de notre population. De récentes déclarations de mon homologue fédéral, M. Benoît Bouchard, me conduisent à faire connaître la position que j'ai fait valoir à diverses reprises dans le passé sur ce dossier et que j'estime devoir rendre publique aujourd'hui.

Il est inutile de rappeler que ces familles turques sont entrées au Canada il y a plus d'un an et que, dès leur arrivée, ces dernières ont déposé une demande de revendication au statut de réfugié auprès des autorités fédérales, processus qui relève, comme on le sait, de la seule juridiction du gouvernement canadien.

La suite des événements est connue et les personnes dont le sort a fait l'objet des manchettes des journaux, au cours des dernières semaines, ont essayé un refus dans leur demande.

La pénible situation que vivent ces personnes n'est malheureusement pas unique. Plus de 20 000 cas de revendicateurs sont en attente d'une telle décision au Québec seulement. Aussi, vouloir régler le sort de l'une ou l'autre de ces familles sans songer aux autres cas dont certains connaîtront éventuellement une situation similaire m'apparaît injuste dans les circonstances.

Aussi, pour arriver à une solution équitable pour tous, me semble-t-il important que quatre mesures soient prises rapidement. Premièrement, il importe que le projet de loi C-55 actuellement à l'étude au Sénat canadien, bien qu'il contienne certaines faiblesses, soit rapidement approuvé. Cette approbation par le Sénat m'apparaît urgente, car il faut éviter que des situations semblables ne se renouvellent à l'infini. L'étude de ce projet se poursuit depuis plus d'un an et l'absence d'une loi adéquate provoque une situation cahotique qui ne peut plus durer.

Deuxièmement et parallèlement à l'approbation de ce projet de loi, le gouvernement fédéral doit annoncer la mise sur pied d'un programme permettant le réexamen administratif des cas en attente d'une décision. Dans le respect des juridictions québécoises reconnues par l'entente Couture-Collins et sur le point d'être enchâssées, à la suite des accords constitutionnels de juin dernier, j'annonce la volonté de mon ministère de collaborer étroitement avec nos homologues fédéraux, à cet éventuel examen administratif et, en temps utiles, il importera de rendre publiques les dispositions particulières qui pourront être retenues dans le cadre de ce réexamen administratif.

Je rappelle qu'un tel exercice a eu lieu en

mai 1986 et que le Québec avait alors adopté un règlement particulier pour traiter cette clientèle dans le cadre d'une procédure connue sous le nom d'opération **Galt**. À l'époque, notre règlement tenait compte à la fois des considérations humanitaires requises par le sort de ces personnes et des capacités d'intégration manifestées par ces dernières. Tous conviendront que ce programme spécial avait donné de très bons résultats.

Troisièmement, il me semble impératif que le gouvernement fédéral suspende l'émission des ordonnances d'expulsion à l'égard des revendicateurs jusqu'à ce que les modalités d'application de ce réexamen administratif soient définies et que le projet de loi C-55 soit définitivement adopté.

Il est tout aussi impératif que les autorités fédérales suspendent l'application de ces ordonnances et qu'elles autorisent les ressortissants turcs à séjourner et à travailler jusqu'à ce qu'une solution globale **puisse** être définie et convenue.

Quatrièmement, et en ce qui touche le sort des 27 familles turques contre lesquelles des ordonnances d'expulsion ont déjà été prononcées, il est tout aussi impératif que les autorités fédérales suspendent l'application de ces ordonnances et que des permis du ministre soient remis à ces ressortissants turcs afin de les autoriser à séjourner et travailler au Québec. En outre, je demande à mon homologue fédéral de m'autoriser à traiter sur place le cas de ces 27 familles.

(15 h 20)

Telles sont les propositions que j'ai adressées à mon homologue fédéral. Je puis assurer cette Assemblée que le Québec participera activement à de telles mesures si elles sont retenues. De même, le Québec, à maintes reprises par le passé, a fait montre de générosité à l'égard de ces personnes et je suis convaincue que cette même générosité aura l'occasion de se manifester à nouveau si les autorités fédérales, bien entendu, conviennent du bien-fondé de mes propositions. Le Québec est une terre d'accueil et nous ne dérogerons pas à cette responsabilité.

Ces propositions, M. le Président, sont faites dans le respect des responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques tant du Canada que du Québec. Elles tiennent compte également des considérations humanitaires que les circonstances actuelles suscitent et c'est dans cet esprit que j'invite mon homologue fédéral à communiquer avec moi dans les meilleurs délais sur ce sujet. Je m'engage à tenir cette Assemblée informée du résultat des présentes démarches. Merci.

Le Président: Je remercie Mme la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Je vais maintenant reconnaître, dans son droit de réponse, M. le député de Saint-Jacques. M. le député.

M. André Boulerice

M. Boulerice: Merci, M. le Président. Après une question de l'Opposition, en Chambre, jeudi, à laquelle on répondait que les familles turques pouvaient retourner en Turquie et écrire à la ministre, voilà qu'au Québec s'est dessiné un gigantesque mouvement de solidarité qui tout à leur honneur d'ailleurs, est dans la ligne et dans la tradition des Québécois. C'était une gigantesque manifestation où étaient représentés la ville de Montréal, l'Archevêché de Montréal, les centrales syndicales, la Ligue des droits et libertés, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sans compter les nombreux Québécois qui marchaient sur la rue Dorchester pour se rendre devant le bureau fédéral de l'Immigration et sans compter ce droit séculaire d'asile dans les églises qui a été respecté à l'église Saint-Robert-Bellarmin dans la circonscription de Saint-Jacques, M. le Président, et j'en suis très fier. Voilà qu'aujourd'hui, la ministre nous donne un texte. J'aimerais bien que nos honorables amis de la presse regardent attentivement le texte puisqu'ils vont y voir un trou important.

Le ministre fédéral a clairement indiqué qu'il accepterait que des certificats de sélection du Québec leur soient accordés. Le ministre fédéral a fait expressément référence à la possibilité pour le Québec d'émettre un certificat à des Turcs qui seraient brièvement - et c'était une solution concrète et non pas de la technocratie comme le texte - stationnés à la frontière des États-Unis et du Québec, par exemple, à Lacolle. On aurait souhaité, M. le Président, dans un cas comme celui-ci, une situation concrète, qu'on les amène justement dans la circonscription de Saint-Jean que vous représentez, près de la frontière, au lieu d'avoir le voeu pieux d'entamer des discussions avec le gouvernement fédéral à ce niveau-là. C'est le maintien de l'incertitude. Que vont-ils faire de leur emploi? Vont-ils liquider leurs maigres possessions dans les perspectives d'une expulsion éventuelle? Ce qu'on vient de faire, c'est d'envoyer, de nouveau, la balle dans le camp fédéral. On joue au ping-pong non pas avec les boîtes de conserve mais avec des êtres humains.

On écoutait les lignes ouvertes, M. le Président, et les Québécois étaient unanimes: on est en train de faire un gaspillage humain épouvantable, actuellement, au Québec à cause de l'inaction concertée à la fois du gouvernement fédéral et surtout du gouvernement du Québec. On sait pertinemment, M. le Président, qu'un représentant du ministère des Affaires étrangères de **Turquie** répondait qu'il n'y avait rien de prêt pour eux si, par malheur, il devait arriver **quelque** chose. Qu'est-ce que la ministre attend? Au lieu d'employer des formulations comme: "il me semble impératif", qu'est-ce que la ministre attend pour prendre une décision claire et humaine et prendre des actions et non pas nous donner en définitive des positions technocrati-

ques comme celle qui nous est présentée.

Qui plus est, M. le Président, ce que la ministre dépose est un troc politique et un maquignonnage puisque, s'étant toujours refusée de répondre à ma question, elle demande l'approbation du projet de loi fédéral C-55 décrié par tous les organismes en charge d'immigration et de réfugiés et par le Conseil des évêques.

Si on va plus loin, à la page 2, on s'aperçoit de l'improvisation de ce texte. Quand on dit que "les projets de loi C-55" - Il y a un espace en blanc; et on tombe au singulier - "soit définitivement adopté..." Elle avait écrit C-84, mais elle l'a effacé avec du correcteur. C'est un maquignonnage, un troc politique. En plus de faire vivre aux Turcs actuellement au Québec une situation intenable - ils étaient à Saint-Robert-Bellarmin, vous auriez peut-être eu avantage à venir - on est même en train de s'en servir comme otages pour faire adopter deux lois qui sont décriées par l'ensemble de tous les intervenants qui s'occupent d'aide aux réfugiés et d'aide aux immigrants au Québec.

Après un silence de quelques semaines, il a fallu une question de l'Opposition. Après une amnésie qui a duré cinq jours à partir de vendredi après-midi, on nous arrive finalement, en retard, aujourd'hui, avec un texte bâclé qui n'est qu'une proposition technocratique.

M. le Président, je veux une réponse très claire et très nette pour ces Turcs qui ont l'appui de l'ensemble, de la majorité de la population québécoise. Va-t-on vous prendre demain matin, comme le Québec en a le droit et comme cela lui est indiqué par le ministre Bouchard, va-t-on vous faire remplir les demandes, va-t-on les approuver, va-t-on vous dire oui, vous êtes ici et c'est fini l'inquiétude, vous êtes maintenant capables de rester avec nous et de continuer la vie que vous avez commencée avec nous? Et le texte qu'on a devant nous ne le dit pas aussi clairement et aussi distinctement que tout le monde le souhaite.

Je suis obligé de reprendre ce que j'ai dit jeudi: vous me décevez, Mme la ministre, puisque vous ne continuez qu'à jouer au ping-pong avec votre collègue fédéral. Qui plus est, je vais le répéter de nouveau, vous faites un troc politique avec le projet de loi C-55 et le projet de loi C-84 que vous avez effacé avec du petit "cutex" à lettres comme je l'appelle, le correcteur. C'est un troc politique que vous êtes en train de faire.

Je ne vois pas beaucoup d'humanisme là-dedans. Au départ, vos silences précédents, je pense, l'ont démontré. Ce que vous êtes en train de faire, c'est de jouer de nouveau avec des gens. J'aurais aimé que vous rencontriez Ismaël au sous-sol de l'église Saint-Robert. Vous auriez vu dans quel état était ce jeune homme et, du confort de votre fauteuil à l'Assemblée nationale, vous seriez peut-être arrivée avec quelque chose de clair, net et précis de façon que, ce soir, il

puisse, pour la première fois depuis 72 heures, se coucher et dormir en paix sachant qu'il va rester ici dans ce pays et qu'également on ne déportera pas de jeunes enfants nés au Québec qui sont Québécois, qu'on ne déportera pas de Québécois.

Madame, encore une fois, nous sommes déçus de votre position. Si cela peut se faire un peu, on va vous aider. Mais, encore là, il n'y a pas de revendications. Vous avez encore raté une chance d'associer la Chambre à une revendication fondamentale pour l'avenir du Québec que sont les pleins pouvoirs du Québec en matière d'immigration.

Le Président: Je remercie M. le député de Saint-Jacques de son intervention. Je vais maintenant reconnaître Mme la ministre de l'Immigration pour son droit de réplique.

Mme Louise Robic (réplique)

Mme Robic: Merci. M. le Président. Encore une fois, je regrette toujours que le député de Saint-Jacques connaisse si peu le dossier dont il porte la responsabilité.
(15 h 30)

M. le Président, je voudrais tout simplement dire à cette Chambre que nous travaillons à ce dossier depuis plusieurs jours. Hé oui! Le député de Saint-Jacques a raison. Je pourrais peut-être mettre tous ces Turcs dans un autobus pour les amener à Lacolle et leur émettre des CSQ. Mais, M. le Président, une fois que nous avons fait cela, le gouvernement fédéral doit maintenant délivrer un visa d'entrée. Alors, au lieu de faire ce genre de jeu, n'est-il pas plus raisonnable de demander au gouvernement fédéral de délivrer un permis de ministre et que je puisse traiter ces gens directement à mon ministère? Je crois que cela va être plus rapide et plus efficace.

Le Président: Je remercie Mme la ministre des Communautés culturelles et de l'immigration. Nous allons continuer les affaires courantes.

Cet après-midi, 1 n'y a pas de votes reportés.

Motions sans préavis. Mme la ministre déléguée à la Condition féminine.

Condoléances à la famille de Mme Yvette Rousseau

Mme Gagnon-Tremblay: M. le Président, je demande le consentement de cette Assemblée pour que cette dernière puisse adopter une motion de condoléances à la famille de Mme Yvette Rousseau, décédée le 17 mars 1988 dernier.

Le Président: Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? Il y a consentement Adopté. Mme la ministre déléguée à la Condition féminine.

Mme Monique Gagnon-Tremblay

Mme Gagnon-Tremblay: Jeudi dernier décédait, à l'âge de 71 ans, une femme remarquable, la sénatrice Yvette Rousseau. Je voudrais aujourd'hui souligner le dynamisme, le courage et l'engagement social de cette grande Québécoise qui fut l'une des instigatrices de la création du Conseil québécois du statut de la femme. Femme active, Yvette Rousseau a consacré sa vie à la promotion et à la défense de la cause féminine tant au Québec qu'au Canada. Avant d'accéder au Sénat canadien, elle occupa successivement les fonctions de présidente et de vice-présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. En arrivant à la présidence de cet organisme, elle avait déjà une large expérience de la vie syndicale et de tous les problèmes reliés à la condition féminine.

Cette qui n'avait pas de diplôme universitaire, qui n'avait jamais oeuvré hors des frontières du Québec et qui, de surcroît, était unilingue francophone releva le défi de ce poste important. Femme de tête, elle a foncé, forte de son diplôme à elle, celui de l'école de la vie.

Née dans une petite paroisse rurale du **Bas-du-Fleuve**, aînée d'une famille de bûcherons de douze enfants, elle a commencé à enseigner à l'âge de seize ans à l'école primaire de Saint-Éleuthère avant de prendre mari et d'avoir elle-même huit enfants. Elle est demeurée dans ce petit village du comté de **Kamouraska** jusqu'en 1960. La famille déménagea alors à Coaticook. À la suite d'une grave maladie qui rendra son compagnon invalide, elle est devenue l'unique soutien de famille en travaillant comme ouvrière dans le textile.

Dans les usines **Penmans**, elle découvrit des conditions de travail déplorables. À cette époque, elle s'impliqua également dans le Mouvement coopératif Desjardins à titre de conseillère en économie familiale et consommation. Après quelques années, on la retrouve vice-présidente des travailleurs du textile et, en 1963, à la vice-présidence de la Confédération des syndicats nationaux. Au début des années soixante-dix, elle devient la présidente de la Fédération des femmes du Québec et en 1973, lors de la création du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, elle est nommée vice-présidente et, trois ans plus tard, elle sera présidente.

On a déjà dit d'Yvette Rousseau qu'elle a tout connu et tout inventorié du plus besogneux, du plus obscur et du plus discriminatoire de la condition féminine, et cela est vrai. Dans ses expériences et ses nombreuses réalisations, elle a su communiquer aux autres femmes le goût d'aller toujours plus loin et de changer le monde autour d'elle. Yvette Rousseau était une femme qui a su se faire accepter et se faire respecter pour ce qu'elle était.

Mentionnons enfin qu'au cours de sa carrière Yvette Rousseau fut, notamment déléguée à la Commission royale d'enquête sur la

situation de la femme au Canada, membre du Conseil des affaires sociales et de la famille du gouvernement du Québec et représentante du Canada à l'**ONU** dans le cadre de la Commission de la condition de la femme de même qu'à la Conférence mondiale de la situation de la femme. À l'époque où elle siégea au Sénat, elle participa à plusieurs comités concernant notamment les affaires sociales, les sciences et la technologie.

J'ai la certitude, M. le Président, que tous les membres de cette Assemblée se joignent à moi ainsi qu'à ceux et celles qui voudront intervenir sur cette motion pour offrir à ses enfants et à tous les membres de sa famille nos sincères condoléances dans le deuil qui les afflige. Merci, M. le Président.

Le Président: Je remercie Mme la ministre déléguée à la Condition féminine. Je vais maintenant reconnaître la prochaine intervenante sur la même motion, Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Cécile Vermette

Mme Vermette: Merci, M. le Président. En tant que porte-parole de l'Opposition officielle en matière de condition féminine et au nom de ma formation politique, je désire, aujourd'hui, rendre hommage à Mme la sénatrice Yvette Rousseau, qui est décédée jeudi dernier, le 17 mars 1988. Mme Yvette Rousseau s'est inlassablement impliquée dans les dossiers qui concernent les Québécoises. Féministe des premières heures, elle a mené une lutte de tous les instants. Nous devons lui être reconnaissantes pour ce qu'elle a apporté à la société québécoise.

Mme Rousseau est née en 1918 et elle a reçu une formation en enseignement. Elle s'est consacrée à sa famille de huit enfants. En 1952, après 17 années de mariage, Mme Rousseau a établi son premier contact officiel avec le monde syndical. Pendant quinze ans, soit jusqu'en 1967, elle a été surveillante des opératrices de la Penmans. Vivant au milieu des femmes et collaborant fréquemment avec les syndicats, elle a décidé de s'impliquer et de lutter pour les deux causes qui lui tenaient le plus à coeur: les mouvements syndicaux et les féministes.

Il serait trop long d'énumérer tous les postes qu'elle a occupés, mais il est nécessaire d'en citer quelques-uns, étant donné l'importance du travail de Mme Rousseau pour le développement du syndicalisme et du féminisme au Québec. En 1955, elle a été présidente de la Fédération canadienne des travailleuses du textile, en 1963, vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux. Mme Rousseau a aussi été membre fondatrice de la Fédération des femmes du Québec; elle a été vice-présidente de cet organisme en 1966 et elle l'a présidé en 1970. Ensuite, elle a offert ses services au Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme dont elle a été vice-présidente de 1973 à 1976 et présidente de 1976 à 1979. Mme Rousseau a

finalement été nommée au Sénat en 1979; elle était alors au sommet de sa carrière.

Mme Rousseau est pour tous un exemple de courage et de ténacité, mais elle l'est surtout pour nous, les femmes, car elle a fait la preuve que nous pouvons et que nous devons nous impliquer là où sont prises les décisions qui nous concernent. Mme Rousseau a participé à la préparation et à la création d'outils maintenant essentiels pour la lutte des femmes au Québec. Il est de notre devoir de poursuivre le travail commencé par Mme Rousseau et ses collègues féministes. Nous devons faire fructifier l'héritage que ces femmes nous ont laissé et remercier Mme Rousseau pour ce qu'elle a fait et ce qu'elle a été. Nos sincères condoléances à la famille. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La **Vice-Présidente**: Merci, Mme le députée de Marie-Victorin. Il n'y a pas de droit de réplique. Oui, Mme la députée de Johnson.

Mme Carmen Juneau

Mme **Juneau**: Simplement, Mme la Présidente - je vous remercie - quelques phrases, compte tenu que Mme Rousseau a été, pendant de longues années, à Sherbrooke. Je tenais simplement à apporter ma voix à celle de mes deux collègues pour cette femme de carrière et de gros bon sens sur laquelle on pouvait toujours compter. Elle a fait pour nous de grandes choses en tant que femme. Je connais pertinemment une de ses filles qui est mariée à une de nos grandes familles chez nous, à Windsor, Mme Trifiro. J'offre à Mme Trifiro, comme aux autres membres de la famille de Mme Rousseau, nos plus sincères condoléances et nos plus sincères amitiés. Je souhaite de tout mon coeur qu'il y ait d'autres femmes dans le style de Mme Rousseau, nous en avons grandement besoin. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La **Vice-Présidente**: Merci, Mme la députée de Johnson. Il n'y a pas d'autre intervenant. Je déclare le débat clos.

Est-ce que la motion présentée par Mme la ministre déléguée à la Condition féminine est adoptée?

Une voix: Adopté.

La **Vice-Présidente**: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Projets de loi d'intérêt
privé au feuilletton

M. Michel Gratton

M. Gratton: Mme la Présidente, j'aurais une motion sans préavis qui vise à réinscrire un certain nombre de projets de loi d'intérêt privé au feuilletton. Elle se lit comme suit: Que,

conformément à l'article 48 du règlement, les projets de loi d'intérêt privé suivants soient inscrits au feuilletton au stade où ils se trouvaient lors de la prorogation de la première session de la 33e Législature:

le projet de loi 218, Loi concernant la ville d'Anjou, parrainé par le député de Bourget;

le projet de loi 219, Loi modifiant la Loi concernant la cité de **Salaberry-de-Valleyfield**, parrainé par le député de Beauharnois;

le projet de loi 231, Loi modifiant la Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec, parrainé par le député de **Laval-des-Rapides**;

le projet de loi 234, Loi concernant la Corporation des marchands de meubles du Québec, parrainé par le député de **Lafontaine**;

finalement, le projet de loi **230**, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Roberval-Saguenay, parrainé par le député de **Dubuc**.
(15 h 40)

La **Vice-Présidente**: Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

La **Vice-Présidente**: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'aménagement et des équipements du projet de loi 230

M. Michel Gratton

M. Gratton: Mme la Présidente, dans le même ordre d'idées, à l'égard du projet de loi 230 dont on vient de faire la réinscription au feuilletton, je voudrais faire une motion de déférence qui se lit, comme suit, et ce, de consentement avec l'Opposition ce dont je me suis assuré: Que l'étude détaillée du projet de loi privé 230, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay, soit déferée à la commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La **Vice-Présidente**: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. **Gendron**: Adopté.

La **Vice-Présidente**: Cela met fin aux motions sans préavis. Nous allons donc passer aux avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

Avis touchant les travaux
des commissions

M. Lefebvre: Mme la Présidente, j'avise cette Assemblée qu'aujourd'hui, après la période

des affaires courantes jusqu'à 18 heures, à la salle du Conseil législatif, la commission des affaires sociales poursuivra l'étude détaillée du projet de loi 94, Loi sur le Conseil de la famille.

J'avise également cette Assemblée que de 20 heures à 22 heures, à la salle du Conseil législatif, de même que le mercredi 23 mars 1988, de 10 heures à 13 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission des affaires sociales poursuivra sa consultation sur le document intitulé "Pour une politique de sécurité du revenu". Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader adjoint du gouvernement. Permettez-moi également d'aviser cette Chambre qu'aujourd'hui, la commission des institutions se réunira de 15 h 30 à 16 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, afin de procéder à la vérification des engagements financiers concernant les affaires autochtones; que la commission de l'éducation se réunira également aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures et de 20 heures à 22 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau, afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministère de l'Éducation et de ceux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

J'aimerais également donner avis que demain, la commission des institutions se réunira également de 10 heures à 13 heures, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, afin de procéder à la vérification des engagements financiers concernant la protection du consommateur et le ministère de la Justice. Également, la commission de l'aménagement et des équipements se réunira demain, de 10 heures à 13 heures, à la salle 101 de l'édifice **Pamphile-Le May**, afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Cela met fin aux avis touchant les travaux des commissions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Nous allons donc passer aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Si **VOUS** me le permettez, j'aimerais informer cette Chambre que, demain après-midi, lors des affaires inscrites par les députés de l'Opposition, une motion sera présentée par M. le député de Saint-Jacques, en vertu de l'article 97 de notre règlement. Cette motion se lit comme suit: "Que cette Assemblée exige du gouvernement libéral des mesures nouvelles et vigoureuses garantissant l'intégration des immigrants à la majorité francophone du Québec."

Cela met fin aux affaires courantes, nous allons passer aux affaires du jour, et je vais reconnaître le prochain intervenant, M. le député de Marquette.

Reprise du débat sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure

M. Claude Dauphin

M. Dauphin: Merci beaucoup, Mme la Présidente. Il me fait plaisir d'intervenir dans le cadre de la reprise du débat sur le discours d'ouverture prononcé par le premier ministre du Québec. Je vous annonce tout de suite que j'ai l'intention de **m'attarder**, dans mon discours, sur les réalisations et les **intentions** futures du ministère de la Justice, étant donné que je suis l'adjoint parlementaire du ministre de la Justice, qui est parmi nous, aujourd'hui.

À titre d'adjoint parlementaire du ministre de la Justice, il me fait plaisir de vous faire part aujourd'hui de certaines réalisations du ministère de la Justice en regard de différents dossiers sur lesquels j'ai eu à me pencher plus particulièrement. Il s'agit de dossiers à connotation sociale car, comme vous le savez sans doute, la justice sociale est une préoccupation majeure pour le ministère de la Justice.

Tout d'abord, je rappellerai que, depuis le 1er janvier 1988, un système d'indexation automatique s'applique aux pensions alimentaires accordées par jugement. Cette mesure fixe l'indice d'indexation à partir de l'augmentation annuelle moyenne du coût de la vie au Canada et vient donc en aide aux *Québécoises* et *Québécois* concernés afin de maintenir la valeur économique de leurs droits. Cette loi ajuste donc automatiquement, au 1er janvier de chaque année, les pensions alimentaires octroyées en matière de séparation de corps, de divorce ou de filiation, selon l'indice du coût de la vie.

Quant au Code civil, Mme la Présidente, on se rappelle qu'en décembre 1986, un avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des sûretés réelles et de la publicité des droits a été déposé et visait entre autres à réviser les régimes juridiques actuels des privilèges, des hypothèques et de la publicité des droits. Des consultations auprès des divers intervenants et groupes ont d'ailleurs eu lieu en commission parlementaire au cours de l'été 1987. Parmi les principes nouveaux apportés par ce projet de loi, notons le recours de la prise en paiement par lequel le créancier hypothécaire ne pourra conserver que le capital et les intérêts qui lui sont alors dus.

Dans le chapitre de la publicité des droits contenu à cet avant-projet de loi, une disposition a été introduite pour créer un registre central et **informatisé** des droits personnels immobiliers. L'enregistrement des droits plutôt que le dépôt des documents a aussi été favorisé. De même, des mesures ont été apportées pour assurer la fiabilité du registre lorsqu'on le consultera. En somme, Mme la Présidente, ce projet revoit entièrement toutes les techniques d'enregistrement de façon à assurer une meilleure publicité

des droits et, en conséquence, de meilleures garanties.

Un autre projet de loi portant réforme au Code civil en matière de droit des personnes, des successions et des biens a été sanctionné en avril 1987. En ce qui concerne le droit des personnes contenu à ce projet de loi no 20, il est prévu que nul ne pourra soumettre une personne à des soins médicaux ou autres sans le consentement de cette dernière, sauf en cas d'urgence. De la même façon seront protégées la réputation et la vie privée des gens en empêchant les abus dans la constitution de dossiers sur des personnes. Le projet permet aussi à une personne de donner son cadavre ou d'autoriser sur celui-ci le prélèvement d'organes ou de tissus, dans un but médical ou scientifique.

Notons aussi un changement très important dans le droit des successions. Si le défunt laisse un conjoint et des enfants, son conjoint aura droit, dans le cas d'une succession légale, à la moitié des biens. Mentionnons, finalement, qu'en matière successorale, l'héritier qui aura accepté la succession ne sera jamais tenu de payer les dettes de ladite succession au-delà de ce qu'il a effectivement reçu, à la condition d'avoir fait un inventaire de ses biens.

Également, Mme la Présidente, depuis décembre 1987, un autre chapitre de la réforme du Code civil du Québec portant sur les obligations, cette fois-ci, a été déposé. L'avant-projet de loi sur les obligations a pour objet de réformer les divers contrats contenus au Code civil, notamment le contrat de vente, de louage, le contrat de travail, la société, les assurances et bien d'autres. Ce projet incorpore de plus au Code civil des règles particulières aux contrats de consommation. Il est à noter que des commissions parlementaires publiques se tiendront sur cet avant-projet de loi au cours de l'année 1988.

Comme vous le voyez, la révision du Code civil constitue un de nos dossiers saillants et nous entendons déposer d'ici à quelques semaines la dernière partie de cette réforme, soit la partie traitant de la preuve de la prescription et du droit international privé. Évidemment, Mme la Présidente, comme il s'agit de la pièce maîtresse de notre droit, inutile de vous dire l'importance que le gouvernement du Québec, et spécialement le ministre de la Justice, accorde à toute cette réforme globale de notre Code civil.

(15 h 50)

Maintenant, en matière de consommation. Trois lois ont été adoptées afin de mieux répondre aux besoins des citoyens économiquement faibles et aux consommateurs en général. On se rappelle qu'en juin 1986, nous avons fait adopter une loi visant à empêcher les saisies abusives de meubles et de salaires en haussant le montant d'insaisissabilité et en prévoyant qu'une résidence principale ne peut être saisie pour une créance inférieure à 5000 \$. Dans le même ordre d'idées, une loi pour faciliter la procédure du dépôt volontaire a été adoptée. En effet, un débiteur

économiquement faible, mais non insolvable, qui opte pour le dépôt volontaire et qui rembourse ses créanciers à même la portion saisissable de son salaire pourra bénéficier de mesures beaucoup plus efficaces. De même, les droits et les obligations des créanciers sont mieux précisés.

Par ailleurs, nous avons présenté une loi sur les préarrangements funéraires qui visait particulièrement à fournir aux consommateurs la garantie d'obtenir des services funéraires et de sépulture de qualité identique à ceux qu'ils ont payés, dans la majorité des cas, plusieurs années auparavant. Elle offre aussi la possibilité d'annuler un contrat et de le transporter chez un autre fournisseur. En outre, elle oblige les fournisseurs de services funéraires et de sépulture à déposer en fidéicommiss 90 % du prix des services et des biens non livrés auprès d'une institution financière.

De plus, depuis décembre 1987, la Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur donne une protection accrue aux consommateurs en ce qui concerne plus particulièrement les mentions contenues aux factures de réparation d'appareils domestiques et les règles relatives à l'altération, la réparation ou le remplacement de l'odomètre d'une automobile. Elle oblige le commerçant qui répare un appareil domestique à préciser si les pièces posées sont neuves, usagées, réusinées ou remises à neuf. Également, elle spécifie qu'en cas de réparation ou de remplacement d'un odomètre l'odomètre réparé ou le nouvel odomètre, selon le cas, sera réglé de façon qu'il affiche la même distance que celle qui apparaissait sur l'odomètre remplacé ou, en cas de réparation, la même distance que celle qui apparaissait avant que ne soient effectués les travaux. De plus, elle interdit l'envoi par le commerçant de certains documents relatifs au crédit qui n'auraient pas été préalablement demandés par le consommateur.

Également, Mme la Présidente, nous avons procédé à une réforme de la procédure pénale dont la révision était en cours depuis plus de dix ans. Cette loi innove en introduisant le constat d'infraction et sert de fondement à toutes les poursuites pénales relatives aux lois et règlements du Québec. Cette nouvelle procédure permet aux justiciables d'être mieux informés en cas de poursuite et leur donne la possibilité de transmettre leur plaidoyer par écrit dès la réception de ce constat. Ainsi, de nombreux litiges seront solutionnés sans que le défendeur et les témoins n'aient besoin de se déplacer inutilement à la cour et de perdre des journées de travail.

Ce code offre également plusieurs nouveaux recours aux justiciables afin de garantir leurs droits et libertés. Ainsi, le projet de loi précise, au chapitre de l'arrestation, dans quel cas un contrevenant peut être arrêté et il indique expressément les obligations de celui qui procède à l'arrestation. En matière de perquisition, il expose les principes généraux de délivrance et

d'exécution d'un mandat de perquisition et introduit le télémandat. Des dispositions particulières régissent la perquisition à l'égard de renseignements confidentiels et l'accès aux documents relatifs à la perquisition. De même, des mesures ont été prises relativement à la garde, la rétention et la disposition des choses saisies.

J'ajouterai que ce projet de loi se révèle nécessaire pour réaliser la réforme des dispositions pénales de nos lois. En effet, les principes et les règles qu'il véhicule doivent servir de base à la mise à jour de toutes les lois du Québec en matière pénale que nous sommes présentement à élaborer avec les ministères concernés. Cette épuration de notre législation constituera un autre pas important vers la garantie des droits et libertés des justiciables du Québec.

Une autre loi, adoptée le 19 décembre 1986, est venue modifier 113 lois québécoises en vue d'assurer pleinement les droits reconnus aux citoyens par la Charte des droits et libertés de la personne, notamment leur droit à la liberté, que ce soit la liberté de réunion, d'association, d'expression ou de religion, leur droit au respect de leur vie privée, à l'égalité, à une audition impartiale par un tribunal indépendant, à la protection contre les perquisitions, les saisies ou les fouilles abusives, à la présomption d'innocence et leur droit à une défense pleine et entière.

Il comporte aussi des modifications propres à éliminer toute discrimination fondée sur le sexe, la religion, les antécédents judiciaires, la langue et l'état civil.

Enfin, je ne peux passer sous silence le travail considérable qui a été réalisé au chapitre des victimes d'actes criminels, plus particulièrement celle de la violence conjugale. Depuis mars 1986, nous avons une politique d'intervention énergique en matière de violence conjugale. Dans cette politique, le rôle des policiers, des substituts du Procureur général et des agents de probation qui ont à intervenir à une étape différente lorsqu'un cas de violence conjugale est porté à leur connaissance a été clairement défini.

En effet, depuis son introduction, les policiers ne perçoivent plus la violence conjugale comme une chicane de famille. Leurs interventions les amènent à faire enquête et à recueillir tous les éléments de preuve pertinents. à une poursuite éventuelle.

Les substituts du Procureur général ou procureur de la couronne, de leur côté, utilisent le processus judiciaire lorsqu'une infraction criminelle a été commise. Ils doivent prendre des poursuites dans les cas qui l'exigent et dans les cas graves, même si la victime ne veut pas porter plainte contre son conjoint.

En ce qui concerne les agents de probation, ils peuvent être appelés à apprécier l'admissibilité du contrevenant à un programme de traitement pour conjoint violent. Dans le cadre de cette évaluation, les agents tiennent compte

non seulement du contrevenant, mais aussi de la victime.

Par toutes ces mesures, nous amorçons une prise de conscience de la population. J'irais même jusqu'à dire un certain changement de mentalité. Ceci constitue un progrès fort important.

Au printemps dernier, j'ai également participé à quelques occasions à une tournée de consultation qu'a menée le ministre de la Justice du Québec, M. Marx, visant à faire le point sur les politiques et services actuellement offerts aux victimes d'actes criminels, plus particulièrement aux femmes victimes de violence conjugale et à recueillir les suggestions du public et des milieux concernés afin d'améliorer le sort de ces personnes.

À la suite de cette tournée, différentes mesures ont été annoncées. En effet, depuis octobre 1987 les victimes d'actes criminels du district judiciaire de Montréal peuvent remplir un questionnaire intitulé "Déclaration de la victime". Ce projet vise donc trois objectifs: premièrement, reconnaître les droits de tous, victimes et accusés devant la justice; deuxièmement, respecter le désir des victimes d'être entendues et d'exprimer au tribunal les conséquences vécues à la suite d'un acte criminel et, finalement, rendre justice à partir d'une connaissance complète des éléments pertinents.

Dans bien des cas, les victimes, si elles ne sont pas appelées à témoigner, ne peuvent pas faire valoir devant le tribunal les préjudices moraux, physiques ou matériels qu'elles ont subis avant le prononcé de la sentence par un juge.

Par le truchement de la déclaration de la victime, ces personnes ont maintenant la possibilité de s'exprimer. De plus, dans le but d'apporter un soutien additionnel aux femmes aux prises avec des problèmes de violence conjugale, le ministère de la Justice du Québec a mis sur pied une permanence téléphonique. Ce service bilingue est gratuit, est en fonction depuis le 1er décembre 1987 et est accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine grâce à un numéro unique pour toutes les régions du Québec. (16 heures)

Enfin, le ministère de la Justice élabore présentement un projet de loi pour doter le Québec d'une politique globale d'aide aux victimes d'actes criminels. Reconnaître aux victimes leurs droits et leurs responsabilités, établir des mécanismes de concertation, de coordination et d'aide financière pour les divers centres locaux d'aide aux victimes, voilà les objectifs de la loi envisagée pour le printemps 1988.

Ce projet de loi doit viser aussi à assurer un meilleur équilibre entre les droits des accusés et ceux des victimes, à garantir à celles-ci un traitement équitable et à favoriser leur collaboration avec les personnes chargées de l'application de la loi. Il propose aussi l'institution au ministère de la Justice d'un réseau d'aide aux victimes d'actes criminels qui assurera la concer-

tation et la coordination des actions des intervenants dispensant cesdits services d'aide. Ce bureau favorisera l'implantation et le maintien de centres locaux d'aide aux victimes d'actes criminels par des groupes et organismes communautaires.

Mme la Présidente, je suis extrêmement honoré d'être l'adjoint du ministre de la Justice et de faire partie du gouvernement libéral de M. Robert Bourassa. Je suis persuadé que la deuxième moitié du mandat de cette Législature sera aussi bénéfique pour les Québécois et pour les Québécoises que la première moitié l'a été. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Marquette.

M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Michel Pagé

M. Pagé: Et aussi, Mme la Présidente, député de Portneuf, il faut le souligner. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai l'honneur de représenter les concitoyens et concitoyennes de mon comté.

Mme la Présidente, c'est évidemment avec beaucoup de fierté, une satisfaction que j'ai de la difficulté à cacher que j'interviens dans le cadre de ce débat sur le discours d'ouverture prononcé par le lieutenant-gouverneur du Québec et aussi par l'honorable premier ministre du Québec.

Vous me permettez, pendant les quelques minutes qui me sont allouées, de traiter plus particulièrement de nos priorités en ce qui concerne l'agriculture, tout le secteur de l'agro-alimentaire et le secteur de l'alimentation au Québec, pour mieux servir encore nos concitoyennes et concitoyens. Qu'est-ce qui nous distingue de l'équipe qui a administré le Québec avant nous dans le domaine de l'agriculture? Qu'est-ce qui nous distingue en regard des politiques, des programmes, des réglementations et des lois qui ont été adoptés ici, à l'Assemblée nationale? C'est un élément très fondamental au chapitre de nos interventions et au chapitre de nos objectifs et de nos cibles.

Nous partons du principe que les gouvernements qui se sont succédé au Québec jusqu'à maintenant ont déployé beaucoup d'efforts, des efforts louables, il faut en convenir, pour développer la production, pour qu'on puisse augmenter nos productions agricoles. Le principe qui guidait, entre autres, mon prédécesseur, le député de Lévis, était produire, produire et produire. Cette position suscite, évidemment, un certain intérêt puisqu'elle nous a permis d'augmenter notre degré d'autosuffisance dans plusieurs productions. Cependant, là, on a eu un prix très exorbitant à payer comme collectivité, parce qu'on ne s'est pas, à ce moment-là, soucié suffisamment des prix payés à ces mêmes produc-

trices et producteurs, tant et si bien que le commun dénominateur de nos objectifs depuis le 2 décembre 1985 est de replacer le focus, d'intervenir. Toutes nos actions, finalement, sont guidées par un seul objectif: faire en sorte que le **prix** payé aux productrices et aux producteurs **soit** amélioré; faire en sorte que ces gens-là fassent plus d'argent, qu'ils s'inscrivent davantage dans des démarches de profit, de rentabilité, d'efficacité. On doit convenir aujourd'hui, malgré que ce premier mandat ne soit pas terminé, que la très grande majorité de nos engagements électoraux ont été intégralement respectés, même un peu plus et je m'explique.

L'agriculture au Québec, pour nous, c'est un secteur important. Le développement économique du Québec, la force économique du Québec, la force économique de nos régions qui est au centre de nos préoccupations, cela va de **soi**, s'appuient, entre autres, sur une économie agricole, sur un secteur de la transformation des produits agro-alimentaires plus présents dans nos régions. C'est ce pourquoi on a travaillé à partir d'objectifs très clairs, de cibles, de plans d'action qu'on s'est donné au ministère. C'est ce pourquoi, d'ailleurs, on a voulu - et j'ai personnellement voulu comme ministre responsable, avec mes collègues de la majorité qui sont membres de commissions parlementaires ou encore qui sont membres de façon très active du caucus des députés libéraux, qui siègent au comité de l'agriculture - intervenir en impliquant les intervenants, entre autres en associant entièrement évidemment à ces objectifs et à ces cibles ces quelques milliers de personnes du ministère que je dirige.

Le tout s'est concrétisé par plusieurs interventions. Dans un premier temps, une réforme des programmes a été annoncée en mars 1987, une réforme qui ne cachait pas des diminutions budgétaires, une réforme qui établissait, encore une fois, très clairement nos objectifs: fournir une aide plus adéquate, plus pertinente à nos producteurs et à nos productrices avec, encore une fois, comme objectifs de les aider à rentabiliser leur entreprise, à être plus efficaces, transfert de technologies, vulgarisation de techniques, davantage d'information, des pratiques culturelles, etc.

Mme la Présidente, je pourrais faire le tour de tout ce document qui est quand même complet, qui est par conséquent exhaustif et qui a été très bien reçu. La réforme des programmes agricoles du ministère que je dirige a été très bien reçue par nos clientèles. Souventefois, l'Opposition se plaît à citer certaines déclarations des dirigeants de l'Union des producteurs agricoles. Il faut quand même se rappeler qu'immédiatement après la conférence de **presse**, après l'annonce de ces programmes, l'Union des producteurs agricoles se déclara pleinement satisfaite tout comme évidemment plusieurs intervenants du milieu qui ont qualifié notre programme ou notre réforme d'intéressante en ce

qu'elle nous permet d'aider davantage une entité, un groupe qui est, lui aussi, au centre de nos préoccupations: C'est le maintien d'une ferme de taille familiale, aider davantage nos entreprises à atteindre un pourcentage donné de nos modèles économiques, nos termes de référence pour les aider à être encore plus rentables, plus efficaces.

Nous sommes aussi intervenus par l'entremise de nos organismes, que ce soit la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires où on s'est convié à une **analyse** en profondeur de nos interventions comme on le sait. **SOQUIA** est une société d'État, c'est-à-dire que ce sont les taxes et les impôts des Québécois qui y sont affectés, une société qui intervient comme partenaire auprès de groupes du Québec pour développer entre autres le secteur de la transformation, pour être présents entre autres dans des secteurs qui sont évidemment immédiatement après la production agricole. D'ici à quelques semaines, j'aurai l'occasion et nous aurons au gouvernement à annoncer notre plan d'orientation en ce qui concerne l'avenir et les orientations nouvelles de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires.

Plusieurs comités et groupes de travail ont été mis sur pied, que ce soit pour toucher ou pour apporter des solutions concrètes, spécifiques et particulières à plusieurs problèmes ressentis dans ce secteur de l'industrie, que ce soit pour la commercialisation des viandes, toute la problématique des petits abattoirs pour lesquels je peux vous indiquer aujourd'hui que nous prévoyons objectivement être en mesure de proposer et de déposer ici à l'Assemblée nationale tout un plan d'action susceptible d'amener une rationalisation plus efficace, encore *une* fois, pertinente en ce qui concerne la commercialisation et la mise en marché des viandes au Québec, en ayant toujours à l'esprit une garantie exceptionnelle de qualité à l'égard des produits consommés par nos concitoyens et concitoyennes.

Des interventions très importantes ont été faites sur l'assurance-stabilisation des revenus des producteurs et des productrices agricoles. Comme on le sait, ce régime en est un qui a été adopté par notre gouvernement en 1974. J'étais jeune député à l'époque. C'est évidemment avec beaucoup de satisfaction que j'ai vu cette loi adoptée ici à l'Assemblée nationale qui a créé dans certaines productions un régime d'assurance garantissant au producteur ou à la productrice un revenu net positif dans sa production et ce, peu important les prix qui lui sont payés pour ses produits, avec évidemment une contribution du tiers pour les producteurs et des deux tiers pour le gouvernement du Québec.

(16 h 10)

On se rappellera que les études ou les analyses actuarielles nous démontraient qu'un déficit de près de 400 000 000 \$ était appréhendé dans nos régimes pour le 31 mars 1988. Or, on a dû procéder à des mesures de redressement. On a dû revoir l'application de certaines normes, de

certaines éléments de ces programmes, tout comme on a dû aussi augmenter des taux de contribution et, lorsqu'on augmentait les taux d'assurance, il va de soi que cela touchait le producteur et la productrice, mais cela touchait pour le double le gouvernement du Québec. C'est donc dire que le gouvernement du Québec a consacré des sommes importantes dans la perspective de rétablir la santé financière de nos régimes d'assurance-stabilisation. On a tous les motifs de croire qu'au 31 mars qui viendra, ce sera autour de 80 000 000 \$ de déficit et non pas 400 000 000 \$ tel que c'était appréhendé.

Tout cela pour vous dire que le Québec est un succès économique. Le Québec vit actuellement, à tous les égards, et je pense que la déclaration du premier ministre en témoigne de façon très claire, très éloquentes... Cette volonté qui anime le premier ministre Bourassa est au centre de nos préoccupations quotidiennes, évidemment, faire en sorte qu'on ait encore un Québec plus vigoureux, un Québec plus fort au point de vue économique parce que c'est par la force économique, c'est par la vitalité économique du Québec, de ses entreprises qu'on peut garantir la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, qu'on peut améliorer, évidemment, au niveau social, au niveau de la santé... C'est par un Québec en bonne santé économique, plus performant, plus dynamique capable de faire face aux défis nombreux qui nous sont offerts, que ce soit au **plan** des technologies, que ce soit quant à un marché combien important qui est à nos portes et qu'on est susceptible de pénétrer de façon très positive avec l'entente sur le libre-échange... Tout cela, Mme la Présidente, pour vous dire que c'est à partir d'un Québec aussi vigoureux qu'on sera capable de faire face aux défis nombreux, que ce soit en ce qui concerne le vieillissement de la population, en ce qui concerne aussi la pression très forte qui sera faite sur le Trésor public pour être capable d'intervenir de façon adéquate et juste en ce qui concerne l'amélioration et la qualité de notre environnement, ce qui constitue, cela va de soi, un élément de la qualité de vie de nos concitoyens et nos concitoyennes.

Ce constat de succès économique, ce constat de développement du Québec, l'agriculture s'y inscrit pleinement et entièrement. Le revenu net total réalisé en 1986, pour la première fois, a dépassé le cap du milliard de dollars, 1 000 000 000 \$ de revenus nets, évidemment, en agriculture; ce n'est pas seulement pour les producteurs, mais c'est aussi évidemment pour tous ceux et celles qui s'y occupent, qui font la transformation, la distribution, etc. Les volumes de ventes des **produits** agricoles ont **augmenté** de 7,4 % en 1987; 1 113'000 000 \$ de revenus nets en 1987, en hausse de 10,7 %. On prévoit une diminution. Les données statistiques, les études qui ont été publiées par mon ministère, il y a quelques semaines, indiquent qu'il est probable qu'on ait à subir une diminution de nos revenus,

entre autres, à cause de la faiblesse du prix des céréales qui a comme résultat que plusieurs États producteurs de céréales aux États-Unis ont décidé de transformer leurs céréales en porc, ce qui nous touchera parce que la production porcine est une production très importante. C'est la deuxième production en importance en ce qui concerne les productions animales. Nous produisons, comme vous le savez probablement, 160 % de notre consommation et, donc, il va de soi que les marchés d'exportation sont très importants pour nous.

Le Québec est au deuxième rang comme région agricole et c'est donc une place de premier niveau dans notre économie. C'est 400 000 emplois. Vous savez, ceux et celles qui nous écoutent ou qui nous écouteront dans le cadre de ce débat et qui demeurent en milieu urbain ne sont peut-être pas toujours en mesure de saisir l'importance dans la vie économique du Québec de l'agriculture, de l'agro-alimentaire. Je dirai que, lorsqu'on se balade dans les rues de Québec ou de Montréal et qu'on voit sept personnes qui attendent à l'arrêt d'autobus, il y a une personne sur sept au Québec qui travaille dans l'agriculture, dans l'agro-alimentaire, la distribution alimentaire, la restauration, etc. Un emploi sur sept relève directement de l'alimentation. C'est donc un secteur qui est non seulement important, mais qui doit recevoir une attention soutenue, continue, presque permanente des autorités gouvernementales. Il faut évidemment, pour maintenir notre performance, s'inscrire sous l'égide de l'excellence, non seulement à l'égard de la production comme je vous le disais au début de mon propos, mais aussi en ce qui concerne la qualité de nos produits. À cet égard, je suis heureux de vous indiquer, Mme la Présidente, qu'il est de commune renommée, c'est un constat général partout en Amérique du Nord que le Québec est la province qui s'est donné les outils législatifs et réglementaires les plus rigoureux en Amérique du Nord pour garantir à nos consommateurs et à nos consommatrices qui nous écoutent une qualité des produits. D'ailleurs, plusieurs lois ont été adoptées. Je me rappelle très bien, l'année dernière, que l'Opposition officielle, dont celui qui m'a précédé, mon prédécesseur, le député de Lévis, a voté contre deux de ces lois qui visaient à garantir une qualité accrue à nos consommateurs et consommatrices, tout comme on doit tenir compte des tendances des consommateurs.

Vous savez, c'est maintenant un repas sur trois qui est pris à l'extérieur du foyer. C'est donc dire que le secteur de la restauration est très important. On doit tenir compte de l'évolution du secteur de la restauration, de ses besoins, de ses attentes pour être capable de mieux performer en ce qui concerne la production agricole. Le secteur de la restauration était en croissance de 8,5 %, en 1987, soit un chiffre d'affaires global de 3 400 000 000 \$. C'est donc dire qu'on se doit de tenir compte de cet

élément.

En ce qui concerne les politiques de commercialisation du ministère, qu'est-ce qu'on fait du développement industriel? On tente de faire en sorte, entre autres, par les programmes Innovations que j'ai annoncés par en 1987 - c'est le 18 août 1987 que ce plan d'action a été annoncé - d'aider nos entreprises de petite et moyenne taille à se doter d'équipements nécessaires, du personnel requis pour une meilleure gestion, à s'inscrire dans une perspective de développement pour mettre en marché des produits correspondant davantage et exactement aux besoins de nos consommateurs et de nos consommatrices. J'avais indiqué, à ce moment-là, que nous prévoyions une augmentation des investissements manufacturiers dans ce secteur et j'étais heureux d'informer le public, lorsque j'ai déposé ce document, il y a quelques semaines - comme je suis heureux, aujourd'hui, de le réitérer - que le secteur manufacturier dans l'agro-alimentaire a été très performant en 1987. Les investissements manufacturiers dans le secteur de l'alimentation ont atteint un chiffre record de 396 000 000 \$, en hausse de 15 %, comparativement à 1986.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela nous permet de constater que nos programmes, entre autres nos programmes Innovations qui sont là pour aider à la commercialisation, à la mise en marché et aussi et surtout au développement industriel, sont pertinents et performants. Soyez persuadée, Mme la Présidente, qu'aucun effort n'est ménagé chez nous pour intervenir comme véritable agent auprès de nos entreprises, entre nos entreprises et nos producteurs, d'une part, et nos consommateurs et nos consommatrices, d'autre part. Le profil du consommateur est en complète mutation. Notre consommateur, aujourd'hui, est beaucoup plus sensibilisé à l'innocuité des aliments, leur qualité. Les consommateurs s'interrogent, à juste titre pour savoir comment cet aliment que je consommerai, aujourd'hui, a été conditionné et comment il a été préparé, quelles ont été les étapes de sa conservation. Est-ce qu'il y a des additifs. Est-ce qu'il a été sujet à l'ajout de produits chimiques ou autres? Ce consommateur est davantage soucieux et intéressé par la qualité des produits que par le prix des produits. C'est ce pourquoi on se doit de mettre en place des programmes de développement industriel susceptibles de déboucher sur la présentation au Québec, à nos consommateurs, et aussi et surtout à ce marché qu'on peut pénétrer de façon très positive pour l'économie du Québec parce qu'un accroissement aussi important de notre marché que celui qui nous est ouvert aux États-Unis est susceptible d'influencer, en termes de valeur ajoutée, au niveau de la production.

Vous me dites, Mme la Présidente, qu'il me reste cinq minutes, je vais conclure rapidement. Vous savez que j'aurais pu en parler pendant beaucoup plus de temps. Au plan des relations

fédérales-provinciales, je pense qu'on commence à sentir les succès de notre démarche. Le Québec se doit et se devait de reprendre sa place dans l'ensemble canadien. On se devait de participer, avec les collègues des autres provinces, à nos échanges visant une participation plus équitable, plus juste, plus pertinente du gouvernement fédéral, notamment en ce qui a trait au Québec, où le Québec, malheureusement, a eu à assumer seul les développements en agriculture depuis cinq, six ou sept ans. Le Québec n'a pas été présent; il n'a pas été chercher la part du gâteau qui lui revenait. C'est pourquoi des efforts ont été déployés, sont continuellement déployés dans ces rencontres avec le fédéral en termes de représentation. On veut s'assurer que le fédéral y participe plus, selon les mêmes paramètres que dans d'autres provinces. Cela a commencé à paraître avec l'entente fédérale-provinciale sur la recherche, cela a commencé à paraître, de façon peut-être un peu timide mais quand même susceptible d'être bonifiée, en ce qui concerne l'aide aux producteurs de céréales.

(16 h 20)

Le rôle du Québec a paru, entre autres, dans les négociations sur l'accord du libre-échange. C'est le Québec qui a pris la position très claire d'exiger du gouvernement fédéral que soient incluses les dispositions de l'article 11 de l'accord du GATT permettant de protéger l'agriculture au Québec. Je rappelle que les députés péquistes doutaient des résultats de la démarche du Québec, mais les résultats ont été très clairs, très éloquentes et les producteurs et productrices se sont sentis sécurisés.

J'aurais aimé parler d'environnement. Pour nous, c'est une véritable priorité, ce ne sont pas seulement des mots, des rapports, ce sont 388 000 000 \$ d'investissements. J'aurais aimé vous parler du droit de produire pour le producteur agricole, droit auquel on référerait dans le discours du lieutenant-gouverneur. C'est une volonté très claire qui anime notre gouvernement de sécuriser nos producteurs pour régler enfin, une fois pour toutes, cette dualité qui a été créée par l'application de la loi 90 proposée par le député de Lévis à l'époque où il était ministre et par la loi 125 proposée par le ministre des Affaires municipales d'alors, qui se contredisent littéralement.

J'aurais aimé et j'aurais pu passer beaucoup de temps sur la Loi sur le financement agricole qui vient donner une aide beaucoup plus substantielle pour le maintien d'entreprises agricoles de taille familiale avec des soutiens à la relève, un accès facilité à la propriété pour les agricultrices au Québec, le maintien d'une ferme familiale comme développement d'avenir, malgré l'augmentation substantielle des coûts et des quotas.

J'aurais aimé parler, cela va de soi, des nouvelles productions qu'on entend développer, mais j'aurai d'autres occasions de discuter de la production du soya, de la production en serre et de la priorité qu'on veut donner à l'horticulture

ornementale.

Evidemment, je suis assez surpris de constater que le temps fuit qu'il a passé aussi rapidement mais, en terminant, je peux vous dire ceci: le discours du lieutenant-gouverneur évoquait des lois importantes qui seront présentées, ici, en ce qui concerne les garanties de paiement, notamment. Cela donnera davantage de sécurité à nos producteurs qui seront plus performants. Je peux vous indiquer en terminant que, pour notre gouvernement, le développement du Québec, le développement de l'économie des régions passe aussi et particulièrement par un secteur agricole, agro-alimentaire plus fort, plus vigoureux et recevant davantage d'aide structurante de la part du gouvernement du Québec. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. M. le député de Lévis.

M. Jean Garon

M. Garon: Merci, Mme la Présidente. Vous aurez remarqué que la plus grande partie du discours du député de Portneuf a été de dire ce dont il aurait aimé parler, mais il n'en a pas parlé parce qu'il savait qu'il ne pouvait pas en parler. Depuis plus de deux ans, la principale caractéristique du gouvernement que nous avons devant nous est de ne pas savoir négocier. Il n'est pas capable de se tenir debout, il n'est pas capable de négocier la part que le Québec doit obtenir dans les dépenses fédérales. Un des exemples les plus patents est justement dans le domaine de l'agriculture où le ministre a été le plus pauvre négociateur qu'on aurait pu imaginer. Il n'a pas même osé dire le montant dans le domaine des céréales. Le montant est tellement petit par rapport aux milliards qui ont été versés dans l'Ouest qu'il aurait même paru ridicule de mentionner le montant.

Alors que le gouvernement fédéral versait l'argent par milliards de dollars ailleurs, ici c'était rien. Nous avons le lac Meech - il est même situé en Ontario - mais on avait un lac, une entente faite à un lac et qui n'est pas encore signée. Le premier ministre disait cet après-midi qu'il restait encore trois ans avant que les autres provinces la signent. En attendant, on se contente du lac Meech et, pendant ce temps, les autres provinces ont les milliards.

Dans le domaine agricole, puisque le ministre vient d'en parler, je dirai qu'en 1986, les fermiers de l'Ouest ont eu 1 000 000 000 \$ comptant, dans la même année. En 1987, en paiements de toutes sortes, en paiements spéciaux, ils auront eu 3 000 000 000 \$. Cela fait 4 000 000 000 \$ en deux ans, seulement pour la grosse Saskatchewan, le gros Manitoba et la grosse Alberta. Le ministre pourra se taper la bedaine, il pourra dire qu'il aura eu quelque 30 000 000 \$, on saura quand les montants

auront été compilés de façon **définitive** s'il a eu les 30 000 000 \$ au complet pour les céréales du Québec, alors que dans l'**Ouest**, cela aura été 4 000 000 000 \$. Quand le ministre vient nous parler de ce qu'il a pu faire, c'est un bien petit poisson dans le gros aquarium fédéral.

Et, Mme la Présidente, le gouvernement qui nous disait qu'il avait de nouvelles techniques de négociation, une nouvelle façon de faire, qu'il ne se chicanait pas, qu'il était aimable, qu'il était gentil. On a vu le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada, les petits becs au Château Frontenac, vous souvenez-vous? Mais, il s'est fait faire. Il s'est fait faire. Il a eu une leçon de choses que les Québécois ont pu voir à la télévision récemment lorsqu'il est allé, en plus, signer un contrat de 650 000 000 \$ avec le Nouveau-Brunswick sur la vente de l'électricité. Et, en même temps que l'accord était signé, le premier ministre du Nouveau-Brunswick talochait le premier ministre du Québec, se moquait de lui en pleine télévision, se moquait de lui littéralement en disant que son entente sur le lac Meech ne l'énervait pas. Parce qu'il a été payé pour l'entente sur libre-échange, il a annoncé son accord la veille et le lendemain il avait le contrat des frégates, 3 500 000 000 \$ pour des frégates!

Vous savez que si les taxes du Nouveau-Brunswick étaient les seules à payer ces frégates, il n'aurait pas les moyens d'en construire une seule. Sauf que les six frégates qui auront été données au Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral... On a vu la capacité de négociation du ministre de l'Industrie et du Commerce qui a été d'une faiblesse criante. Jamais personne dans l'histoire du Québec n'a vu un ministre aussi faible dans ses négociations. Il n'a même pas utilisé le poids politique du Québec alors qu'il s'agissait d'un contrat où il n'y a pas eu de soumissions, où il y a eu une décision arbitraire du gouvernement fédéral et où toutes les frégates sont allées au Nouveau-Brunswick.

On pourrait comparer ce qui s'est passé dans le temps du Parti québécois où le gouvernement fédéral a eu un geste discriminatoire mais au moins, le gouvernement du temps, avec ses méthodes, séparatiste ou pas séparatiste, a eu trois frégates sur six et quatre destroyers en réparation en plus. On peut comparer les méthodes. Comparons plutôt les résultats. Les résultats du gouvernement actuel face au gouvernement fédéral ne donnent rien. Cela ne donne aucun résultat. La méthode employée, on aura beau dire ce qu'on voudra, ne vaut rien. Et, occasionnellement on se rend compte qu'un ministre ou l'autre a envie d'élever le ton même si le premier ministre leur dit de ne rien dire. On a vu que le ministre des Transports, dans le développement régional, a commencé à élever la voix pour dire qu'il n'était pas heureux de la façon dont cela se passait à Ottawa. Mais à peu près dans le même temps, le premier ministre dit: Je suis très content. Bryan et Robert s'entendent très bien.

Mais, pour le ministre des Transports, cela ne marche pas dans le développement régional.

On a vu que le ministre délégué aux Affaires **intergouvernementales** canadiennes a voulu élever le ton et la ministre fédérale, Mme Vézina, de Rimouski, lui a dit de passer moins de temps en voyage et d'être plus souvent au Québec, qu'il connaîtrait mieux ses dossiers. On a rarement vu des ministres du Québec se faire rabrouer avec autant de désinvolture que le font actuellement les ministres fédéraux par rapport aux ministres du Québec. On a rarement vu cela dans l'histoire du Québec. Ce ne sont pas des petites tapes, ce sont des taloches sur plusieurs ministres actuellement dans leurs relations avec le gouvernement fédéral où ils se font littéralement talocher par les ministres fédéraux.

Mais vous avez un premier ministre qui dit que cela va bien, qu'il est content de Bryan, alors qu'on vient de perdre 3 500 000 000 \$. **Savez-vous** ce que cela veut dire 3 500 000 000 \$? Cela ne veut pas dire les 7 000 000 000 \$ prévus pour la baie James. Les 7 000 000 000 \$ prévus à la baie James, ça ne crée même pas d'emplois additionnels. Mais on pourra comprendre, en comparant les travaux, que le dernier contrat des frégates est un contrat de 3 500 000 000 \$. la moitié de tous les travaux qui vont se faire à la baie James au cours des prochaines années. On a un peu l'idée de ce que cela veut dire en termes de travaux. La moitié, seulement le deuxième contrat de six frégates, 3 500 000 000 \$, c'est la moitié de tous les travaux que le premier ministre a annoncés dans son discours inaugural alors qu'il prenait à son compte tous les travaux qui devaient se faire de toute façon et qui avaient été annoncés en 1985. On voit à quel point il s'agissait de contrats considérables, de contrats importants. Pourtant, le fédéral n'a pas payé. Le fédéral ne paie pas. Le fédéral ne paie pas sa part dans les ententes et il ne paie pas sa part dans le versement de subventions discrétionnaires, comme il décide unilatéralement d'octroyer sans soumissions six frégates au Nouveau-Brunswick, avec un ministre de l'Industrie et du Commerce qui le savait depuis six mois et qui n'a pas eu le courage ou l'intelligence, je dirais, d'avertir ses concitoyens pour qu'ils puissent dire un mot à leur député. Pas un mot. Il a trouvé que ce n'était pas important. Il fallait garder de bonnes relations avec ses collègues fédéraux même s'il perdait tout, s'il ne gardait rien.

(16 h 30)

Mme la Présidente, cela a été la surprise générale au Québec de voir le ministre de l'Industrie et du Commerce avoir autant de faiblesse. Récemment, on a même vu le premier ministre du Canada, M. Mulroney - il l'a traité, à toutes fins utiles, de "zarzais" - être très dur dans l'attaque qu'il a faite à l'endroit du ministre du Commerce extérieur du Québec, M. **MacDonald**. Les ministres fédéraux ne se gênent pas, **ils** ne se gênent pas pour dire à tour de bras des ministres québécois - et même le premier ministre du

Canada - qu'il s'agit de "peewees", de "midgets", qu'ils ne connaissent pas leurs dossiers, qu'ils se promènent trop, qu'ils ne font pas leur travail. Le premier ministre, lui, dit: Tout va bien; on est contents. On a l'impression qu'on a deux mondes: un monde qui est fait pour souffrir et un monde qui est fait pour faire souffrir. On voit nos ministres québécois qui ne réussissent rien, aucun dossier avec le gouvernement fédéral, et le premier ministre dit: Tout va bien; on est heureux; mon ami Brian. Ils font une petite réunion au Château Frontenac où il veut montrer qu'il est content même s'il se fait faire à peu près dans tous les dossiers. C'est incroyable, Mme la Présidente. C'est incroyable.

L'agence spatiale, imaginez-vous donc, on ne pourra pas parce que l'Ontario n'aime pas cela, donc il n'y aura pas de décision du gouvernement fédéral, et le premier ministre du Québec continue sur le pilote automatique à se sentir heureux. On a vu également dans le dossier du centre bancaire que Toronto et Vancouver n'aimaient pas cela. Toronto n'aimait pas cela. Le centre bancaire est devenu un petit centre bancaire, un tout petit, pour ne pas déranger les gens de Toronto qui n'aimaient pas cela. Constantement, le premier ministre dit: Moi, je m'entends bien avec M. Peterson. Je comprends bien! N'importe qui peut s'entendre avec un premier ministre comme le premier ministre du Québec quand il se fait déshabiller "tout rond" par le gouvernement fédéral, et il est toujours content, toujours heureux.

Mme la Présidente, est-ce que c'est normal? Est-ce que c'est normal qu'on ait une situation d'un gouvernement mou, mollassé, mollusque? On n'a jamais vu cela dans l'histoire du Québec un gouvernement qui s'est moins tenu. Durant une période, oui, de 1970 à 1976, cela a été à peu près la même chose. C'est le même premier ministre qui a fait appel à l'armée. Imaginez-vous! Il a fait appel à l'armée. Il a dit qu'il ne s'est pas fait forcer la main. Il avait besoin de l'armée sur le territoire québécois. Il n'était pas capable de diriger. Il ne veut pas la souveraineté, mais il veut l'armée fédérale pour venir occuper le Québec. Une faiblesse incroyable. On n'a jamais vu dans l'histoire du Québec un premier ministre aussi faible et, là, on voit dans les négociations que ce sont les mêmes questions, sauf que cela paraît moins parce que actuellement, en Amérique du Nord, il y a une situation économique qui est meilleure.

Pendant ce temps, dans les autres provinces, dans l'Ouest du Canada, plan de développement de 1 200 000 000 \$ pour faire du développement économique. Il y en a un plan là, pas un plan de 10 000 000 \$ ou 20 000 000 \$, mais de 1 200 000 000 \$ pour la grosse Saskatchewan, le gros Manitoba, la grosse Alberta. Mais le Québec, qui paie les taxes, n'a droit à rien. Il n'en a pas de plan de développement. Même dans l'est de Montréal, dont les gens ont tous parlé, il n'y en a pas de plan de développement. Dans les

Maritimes, ils ont leur plan de développement du gouvernement fédéral, eux autres aussi, avec des centaines de millions de dollars en plus des frégates, en plus de contrats pour douze frégates dont neuf seront construites au Nouveau-Brunswick. Ils ont leur plan de développement par-dessus cela, par centaines de millions de dollars. Pendant ce temps, notre gouvernement libéral avec, en tête, Robert Bourassa, est heureux de ne rien avoir.

Mme la Présidente, on va payer tout cela très cher. Pourquoi? Parce que, actuellement, comme les taux d'intérêt sont moins élevés, comme le taux d'inflation est moins élevé, comme il y a eu des augmentations de l'emploi dans toute l'Amérique du Nord, ça paraît moins, mais éventuellement, lorsque la situation deviendra moins bonne - et tous prévoient qu'en 1989-1990 ça va devenir moins bon - on verra que ce gouvernement, qui n'a pas prévu quand c'était le temps, alors que les plans de développement s'organisaient ailleurs partout au Canada, n'obtenait rien. Zéro!

Dans les domaines où le gouvernement ne l'a pas montré... Je vois le ministre des petites et moyennes entreprises qui est debout et qui discute avec le député de Saguenay. J'ai l'impression que le ministre des petites et moyennes entreprises sera arrivé sans avoir rien fait et sera parti sans avoir fait davantage et qu'il n'aura pas dérangé beaucoup le monde des petites et moyennes entreprises. Sauf que je lui dirai que, dans les statistiques, on dit que le ministre de l'Agriculture, qui était ici tantôt... Je consultais justement les statistiques de l'emploi. L'emploi était - si vous le voulez, prenons ses statistiques qu'il vient de publier - en 1985, dans le domaine agricole, de 85 100; en 1986, cela avait déjà baissé à 82 200; en 1987, cela a baissé à 76 300; 2900 de moins en 1986 par rapport à 1985 et encore 5900 de moins en 1987 par rapport à 1988, donc, un total de 8800.

Si vous regardez ensuite les dernières statistiques qui viennent de sortir, vous allez penser que ça n'arrête pas du tout. On vient d'avoir les statistiques pour les deux premiers mois de l'année 1988, où les chiffres sont passés de 73 000 - ce n'était pas assez bas - à 65 500 en moyenne, donc, une variation en nombre de 7500 de moins dans les deux premiers mois de 1988 par rapport aux deux premiers mois de 1987 qui étaient déjà considérablement plus bas que 1986, qui était lui-même plus bas que 1985. On a actuellement une moyenne de 65 500 alors qu'on était à 85 100 en 1985, quand le Parti québécois était au gouvernement.

On voit, en même temps, que les investissements diminuent considérablement. On marchait sur une moyenne de 600 000 000 \$ dans les années quatre-vingt; en 1984, c'était 669 000 000 \$ pour l'investissement agricole au Québec; en 1986, c'était 479 000 000 \$, 190 000 000 \$ de moins en 1986.

Vous pensez que cela a été mieux en 1987?

Pas du tout, 449 000 000 \$ d'investissements alors que c'est 669 000 000 \$ en 1984, période difficile à ce moment-là, à la fin de la crise économique. Le gouvernement libéral arrive et, immédiatement, ça se détériore parce que les gens n'ont pas confiance, parce qu'ils savent que ça ne marche pas, parce qu'il n'y a pas de perspective, parce qu'il n'y a pas d'objectif.

Mme la Présidente, ce sont des choses évidentes pour quelqu'un qui se promène. Le premier ministre dit: Oui, mais les gens n'ont pas encore manifesté leur satisfaction. Au début d'un nouveau gouvernement, c'est toujours comme ça, de la même façon que les gens qui viennent de partir en voyage de noces ne disent pas immédiatement que ça ne marche pas quand ça ne marche pas parce qu'ils sont un peu gênés d'annoncer aux gens de la fête qu'il y a peut-être eu erreur sur la personne.

Actuellement, les gens n'ont pas encore manifesté ce qu'ils pensent. Promenez-vous un peu autour. Dans le domaine des pêches, les gens vous l'indiquent actuellement, le gouvernement n'a pas trop indiqué qu'il a récolté l'argent qu'avait mis en place le gouvernement précédent car il diminue les budgets, qui sont passés de 40 000 000 \$, en 1985, à 20 000 000 \$ cette année; 30 000 000 \$, l'an dernier, et 20 000 000 \$, cette année pour l'année écoulée 1987-1988 après avoir vendu des entreprises qui avaient été bâties, qu'ils appelaient des éléphants blancs. Par exemple, dans le cas des Crustacés de Gaspé, le gouvernement antérieur avait mis, en 1981, les actions à 100 \$ pour permettre à l'entreprise de se moderniser et, en 1986, le gouvernement vendait l'action 700 \$, sept fois plus, 700 %. Dans l'Opposition, ils appelaient ça les éléphants du Parti québécois. Ils ont été contents de vendre l'action 700 \$ alors que nous avions investi 100 \$.

(16h40)

De la même façon, dans la société des pêches de Newport, qu'on appelait encore l'éléphant blanc du gouvernement du Parti québécois, des actions ont été émises à 100 \$ l'action, on vient de les vendre, plus le surplus de 40 \$, la part, 330 \$ l'action, soit 370 \$ pour 100 \$ placés en 1984-1985. Le gouvernement, à la fin de l'année 1987 - cela vient de se finaliser - a vendu les mêmes actions de 100 \$, 370 \$. Est-ce qu'il va nous dire qu'on avait fait un mauvais développement, qu'on avait eu tort, alors qu'il se dépêche de liquider les bonnes opérations faites par le gouvernement antérieur pour diminuer son implication dans le développement économique du milieu?

Aujourd'hui, où sont-ils sur la Basse-Côte-Nord? Où sont-ils dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie? Où sont-ils dans les différentes régions du Québec? Où sont-ils dans le domaine du transport maritime? Où sont-ils dans le domaine des chantiers maritimes? Ils en ont fermé deux sur trois, Mme la Présidente. Pensez-vous que c'est cela le développement? Le ministre de

l'Industrie et du Commerce qui, dans sa sagesse, nous a dit: "Même si on avait eu le contrat de 3 500 000 000 \$, cela n'aurait rien changé".

Vous savez qu'au total en 1987, les contrats ont été de 30 000 000 \$, 50 000 000 \$, 70 000 000 \$, environ 150 000 000 \$ de travaux durant l'année 1987, au total dans les trois chantiers maritimes. Là, il vient nous dire: Si j'avais eu 3 500 000 000 \$, cela n'aurait rien changé. Il nous prend pour des naiseux. Il prend les gens pour des valises. Voyons donc! Si on a 3 500 000 000 \$ de contrats dans les frégates, les chantiers maritimes pourront opérer durant plusieurs années. Là, il nous dit: Je m'essaie sur les sous-marins nucléaires. Il ira voir les annonces qu'il y avait lors d'une exposition récente où Saint John, au Nouveau-Brunswick, tient pour acquis qu'il aura aussi les sous-marins nucléaires. Dans ce cas-là, il s'agit de travaux plus importants que tous les travaux de la Baie James qu'a annoncés le premier ministre en incluant tous ceux qui avaient été annoncés antérieurement. Les sous-marins, il s'agit d'un contrat minimum de 8 000 000 000 \$ qui pourra aller jusqu'à 12 000 000 000 \$.

Que fait actuellement le gouvernement? Quelle position prend-il? Il fait le même jeu que dans les frégates. Gouvernement faible, sans colonne vertébrale, parce qu'on a comme insigne honneur d'avoir au Québec à peu près le seul homme qui met sa colonne vertébrale dans la garde-robe le soir avant de se coucher et qui ne la remet pas le matin en se levant. On a un gouvernement mou, essentiellement mou, qui se fait avaler. C'était bon que les gens voient à la télévision le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna, et le premier ministre Bourassa du Québec. On a vu à quel point, et les journalistes l'ont tous constaté, M. McKenna disait au premier ministre du Québec: Allez vous rhabiller; ne m'achalez pas. Je vais faire ce que je veux avec une province de 600 000 de population. Il venait d'avoir 3 500 000 000 \$ pour les frégates, il venait de faire signer un contrat de 650 000 000 \$ pour la vente d'électricité du Québec et il n'était pas content. Il a dit au premier ministre du Québec: J'en veux plus. Je veux encore les sous-marins. Mme la Présidente, il veut encore les sous-marins, et le premier ministre va continuer à donner des petits becs à son ami, M. Mulroney, il va pouvoir venir ici, avec Bryan, au Château Frontenac dire: Je suis heureux. Il ne me donne rien. Il n'arrive rien dans les relations fédérales-provinciales, mais je suis content quand même.

Mme la Présidente, et je termine là-dessus, jamais dans l'histoire du Québec, on n'aura vu un discours d'ouverture avec aussi peu de perspectives, sans aucune capacité de négociation au plan des relations fédérales-provinciales et un gouvernement se contenter d'aussi peu. Je vous remercie.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de

Lévis.

M. le député de **Berthier**.

M. Albert Houde

M. Houde: Merci, Mme la Présidente. C'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour dire combien je suis fier de notre gouvernement. Le gouvernement du Québec vient de livrer un message de confiance en soi et mise sur sa capacité de s'affirmer sur le plan économique, social et culturel en vue d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

Comme nous avons pu le remarquer, le gouvernement désire mettre un accent particulier sur le développement économique. Il veut que soit assurée la prospérité dans toutes les régions du Québec. Pour y arriver, il a annoncé différentes mesures et plans d'action susceptibles d'accélérer ce dynamisme déjà présent depuis que nous avons été élus le 2 décembre 1985.

Je vous avouerai que, dans une région comme la mienne, cet intérêt du gouvernement pour la question économique a des retombées directes dans la population. En effet, un nombre impressionnant de petites et moyennes entreprises ont tissé une force économique dans nos régions rurales de façon admirable au cours des dernières années.

Une activité qui a son importance dans notre région, c'est l'agriculture. Dernièrement, le ministre responsable de ce dossier déposait publiquement une sorte de bilan confirmant que le secteur de l'agriculture affichait de très bons résultats depuis les deux dernières années. C'est ainsi que la situation a été qualifiée d'excellente en 1987. Le revenu net des agriculteurs a augmenté de 7,4 % en 1987 par rapport à 1986, pour atteindre une somme globale de 1 130 000 000 \$. Ce bilan est impressionnant dans le sens qu'il est facilement comparable à d'autres régions du Canada. L'Ontario, par exemple, affichait en 1987 un total de revenus de l'ordre de 1 700 000 000 \$.

Du côté du prix des aliments, ce même bilan démontre qu'il a augmenté de 5,2 % en 1987, ce qui est 1,6 % de moins qu'en 1986. Il faut cependant noter que le prix des aliments grimpe plus vite que le prix de l'ensemble des produits de consommation, soit de l'ordre de 4,5 %. Ces chiffres sont particulièrement intéressants dans la mesure où la demande des consommateurs en produits agro-alimentaires s'est accrue de 10,2 % et a atteint un chiffre impressionnant de l'ordre de 10 500 000 000 \$.

Les responsables du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation attribuent cette hausse spectaculaire, au plan de la consommation, à l'excellent état de santé de l'économie. Nous devons ajouter que les gens s'alimentent mieux tout en consacrant une part plus importante de leur budget au secteur de l'alimentation.

Comme on peut s'en douter, une telle

conclusion a des répercussions du côté de la production puisqu'elle a été en hausse de 1,4 % entre 1986 et 1987. Cette réalité nous fait également penser que la conscience est de plus en plus répandue que les Québécois doivent être concurrentiels pour les années à venir. Je veux dire par là que le secteur agricole est intimement associé au réseau de l'exportation de nos produits vers les autres marchés canadiens ou américains.

D'autre part, les bonnes performances enregistrées dans le secteur agricole en 1987 ne doivent pas masquer une autre réalité. Il faut savoir que le secteur agricole est fragile d'une année à l'autre. On peut très bien imaginer, par exemple, qu'un secteur comme celui du porc pourrait être particulièrement affecté selon la demande effectuée pour obtenir ce produit et selon les coûts de production inhérents à cette forme d'exploitation.

Enfin, ces bons résultats sont sans aucun doute attribuables à l'action concertée des principaux intervenants du milieu dans un contexte mondial pourtant difficile mais qui a quand même permis au secteur agro-alimentaire québécois de connaître une année record en 1987.

C'est donc dire également que le virage important effectué depuis deux ans vers la rentabilisation des entreprises a porté fruit. À titre d'exemple, le gouvernement du Québec s'est attaqué à la dégradation du sol et à la conservation de l'eau qui constituent les ressources de base de l'agriculture. L'annonce en a été faite récemment dans le cadre du plan d'assainissement agricole. Voilà un exemple concret de l'action du gouvernement.

D'autre part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a procédé à une révision majeure des modes d'intervention dans le domaine agricole qui est sur le point d'être complétée. Le ministre a déjà indiqué qu'il s'agissait de faire en sorte que les nouveaux programmes d'aide dans la production agricole permettent de rationaliser les interventions de l'État. De plus, la réforme du crédit agricole accorderait en plus une place de choix aux femmes et à la relève. De cette façon, le gouvernement veut encourager des programmes d'aide susceptibles d'engendrer d'importants investissements dans les petites et moyennes entreprises.

(16 h 50)

La signature d'une entente fédérale-provinciale sur le développement agro-alimentaire concrétise cette volonté d'action. En vertu de cette entente, on veut privilégier la recherche, le transfert technologique de la conservation des sols. On veut également effectuer de telles recherches dans le développement de certaines productions, telles les cultures en serre ou encore les céréales pour consommation humaine.

Mme la Présidente, dans le secteur de l'environnement, le gouvernement du Québec a été tout aussi efficace qu'en matière d'agricul-

ture. Dernièrement, le ministre responsable de ce dossier annonçait une politique globale en matière d'environnement. Cette vision correspond également à un engagement électoral formulé en 1985 à savoir qu'un gouvernement libéral tenterait d'adopter un plan d'action global et sectoriel susceptible de hausser la qualité de vie environnementale au Québec. En effet, en annonçant la mise sur pied d'un imposant programme d'assainissement des eaux en milieu agricole, les ministres québécois de l'Environnement et de l'Agriculture ont bien saisi l'importance d'éliminer les sources de pollution d'abord avant de penser à embellir notre milieu environnemental.

Ce programme tel qu'annoncé générera au cours des dix prochaines années des investissements de plus de 500 000 000 \$. soit 338 000 000 \$ de la part du gouvernement du Québec et le solde de la part des agriculteurs et agricultrices. À ce programme viendra se greffer la mise en place d'organismes de gestion des surplus de fumier et une intensification des travaux de **recherche-développement**, la création d'un réseau de fermes modèles ainsi qu'une modification à la réglementation actuelle. L'intention du gouvernement repose essentiellement sur cette volonté d'apporter une attention soutenue et accrue dans la protection de l'environnement. Pour y arriver, il estime important d'accroître les efforts de protection en milieu agricole en les appuyant de façon financière.

C'est ainsi que différentes activités seront étroitement associées à cette opération. Il s'agit essentiellement de recherche-développement, de démonstration, de la promotion d'un réseau de fermes modèles ainsi qu'une modification réglementaire de manière à rendre moins complexe la loi sur l'environnement quant à son application. Le gouvernement désire également inciter les agriculteurs à disposer des superficies requises pour l'**épandage** des fumiers. Il veut aussi inciter les agriculteurs à concentrer les épandages durant le printemps et une partie de l'été pour réduire ainsi les épandages d'automne identifiés comme source de pollution importante des cours d'eau. Il veut enfin décourager, par l'application d'amendes importantes, les producteurs qui seront tentés de déverser volontairement des fumiers dans un cours d'eau ou d'appliquer des doses excessives. Cette partie du travail vouée à l'environnement a trait essentiellement à la restauration de notre milieu agricole. Le travail effectué au cours des dernières années est quand même impressionnant. D'autres actions seront nécessaires afin de planifier un environnement complètement sain et efficace pour l'exploitation agricole. Voilà pourquoi le gouvernement a cru utile de proposer et d'appliquer une telle réforme dans le domaine de l'assainissement agricole.

Par le biais de ce programme annoncé par deux ministères québécois, le gouvernement du Québec a proposé quatre volets bien précis. Premièrement, une nouvelle stratégie d'application de la réglementation environnementale.

Deuxièmement, une orientation de la recherche-développement vers des solutions pratiques. Troisièmement, une campagne de promotion, de démonstration des bonnes pratiques à la ferme. Quatrièmement, un programme d'aide financière.

On estime également que, durant toute la durée de ce programme, environ 8000 emplois directs et indirects pourront être créés surtout dans les régions rurales. Ce programme touchera près de 30 000 producteurs au Québec. Pour leur part, les agriculteurs économiseront environ 30 000 000 \$ en achat d'engrais. Voilà le type d'action envisagé par le gouvernement, qui concrétise cette volonté d'améliorer notre qualité de vie au Québec.

Mme la Présidente, mon intervention ne serait pas complète si je n'abordais pas le secteur forestier, domaine économique très important dans mon comté. En effet, ce secteur a connu un essor incroyable en 1987 dans le comté de Berthier grâce au gouvernement du Québec. On n'a qu'à penser au Centre de semences forestières et à la division forêt, qui a permis la construction de nouvelles serres et l'acquisition d'équipement à la fine pointe de la technologie, ce qui fait que ce complexe, évalué à 5 400 000 \$, est le plus moderne au monde. Ceci est fait dans mon beau comté de Berthier.

Au nord du comté de Berthier, ces promoteurs privés vont mettre en exploitation une usine de panneaux gaufrés au coût de 68 000 000 \$, ce qui créera plusieurs centaines d'emplois directs et indirects. Bien entendu, les deux paliers de gouvernement y ont consacré des sommes importantes, mais la clé de ce dénouement heureux est, une fois de plus, le ministre délégué aux Forêts du Québec, qui a accordé la coupe de bois suffisante pour permettre la concrétisation de ce projet, tout en ayant bien vérifié que celle-ci ne nuise pas aux autres scieries de la région. Ces projets qui se réalisent dans le cadre de la nouvelle politique forestière, bien qu'elle sera en application complète en 1990 dans notre région, permettra aux gens oeuvrant dans ce milieu de comprendre et de travailler dans un développement logique de la forêt et de voir enfin de quel bois on se chauffe.

En terminant, en cette période des sucres, où les familles et les amis se rendent en grand nombre à la cabane à sucre, commerciale ou autres, pour y consommer des produits de l'étable, où c'est souvent agrémenté de boissons alcoolisées, j'aimerais rappeler que le gouvernement du Québec a réglementé. il y a un an et demi, la consommation d'alcool dans les endroits où on peut y prendre un repas, y compris les cabanes à sucre familiales. Malheureusement, ce règlement s'appliquait difficilement aux cabanes à sucre. À la suite de démarches que j'ai entreprises avec deux de mes collègues, après consultation auprès de plusieurs propriétaires de cabanes à sucre et de l'Association des propriétaires de cabanes à sucre commerciales, nous suggérons des amendements qui furent acceptés entièrement

par le ministre de la Justice à la grande satisfaction de tous. J'en retire une grande fierté, car le gouvernement du Québec actuel sait reconnaître ses fautes et les réparer rapidement. Je vous dis que c'est l'adage d'un grand gouvernement.

Je me félicite d'appartenir à un gouvernement qui a tant à coeur la qualité de vie au Québec et qui n'hésite pas à encourager nos producteurs québécois en vue de les soutenir financièrement pour l'amélioration de cette qualité de vie. Personnellement, dans ma propre région, je continue de suivre la voie de la concertation avec tous les intervenants du milieu afin d'accroître cette qualité de vie. Je compte également que le gouvernement de M. Bourassa poursuive ses efforts en vue de soutenir énergiquement notre milieu agricole, et ce, dans toutes les régions du Québec. Je voudrais, aujourd'hui, vous dire combien je suis fier de faire partie d'une équipe aussi dynamique que celle du gouvernement de M. Bourassa, un homme qui sait se tenir debout, un homme qui sait bien nous représenter, un homme fier et dont nous sommes fiers aujourd'hui. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Berthier. M. le député de Chambly.

M. Gérard Latulippe

M. Latulippe: Mme la Présidente, c'est avec plaisir que je m'adresse, aujourd'hui, à cette Assemblée à titre de député du comté de Chambly. Il me fait donc plaisir de m'adresser à l'occasion de l'ouverture de la deuxième session de la 33^e Législature.
(17 heures)

Mme la Présidente, plus de deux ans de gouvernement libéral et on peut envisager le passé avec fierté et l'avenir avec confiance. Le Québec et les Québécois ont le potentiel et la capacité de s'affirmer au plan national et international. Nous sommes dorénavant un Québec ouvert sur le monde. Nous sommes, comme Québécois, de plus en plus sensibilisés à l'importance d'être concurrentiels dans tous les secteurs d'activité où nous nous sommes engagés comme société. L'excellence, c'est maintenant un objectif social au Québec. À cet effet, la libéralisation des échanges avec les États-Unis représente un défi colossal, un défi qui semble maintenant accepté par tous au Québec. Ainsi, au cours de la période 1981 à 1986, pour ne donner que ces exemples, les exportations chargées au Québec à destination des États-Unis sont passées de 9 800 000 000 \$ à 15 500 000 000 \$. Les échanges du Québec avec les États-Unis sont d'une importance telle qu'une confirmation juridique de la libéralisation des échanges avec nos voisins du Sud ne pourra qu'augmenter les avantages que le Québec retire, que le Québec retirera avec les États-Unis.

Le fait de se serrer les coudes, de s'unir,

travailleurs, travailleuses, gens d'affaires et hommes publics afin d'accroître notre capacité concurrentielle et de pénétrer les marchés extérieurs constitue une forme concrète de nationalisme économique. Pourtant, les espoirs et les défis que pose le nouvel environnement économique qui sera créé par le traité sur la libéralisation des échanges ne doit pas nous faire oublier les travailleurs, les travailleuses et les entreprises qui auraient besoin d'aide et de soutien dans le changement de cette structure industrielle. Nous nous sommes engagés, comme gouvernement, à soutenir les efforts d'adaptation des travailleurs et des entreprises. C'est là d'ailleurs un effort social qui nous incombe. Nous devons investir dans le recyclage de la main-d'oeuvre, dans les mesures d'adaptation et nous devons être vigilants face au gouvernement fédéral pour assurer les investissements requis au Québec à ce sujet. La concertation entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les travailleurs, les entreprises est un moyen efficace, nécessaire pour réaliser ce changement qui affectera plusieurs de nos concitoyens dans leur vie de tous les jours.

Plusieurs de mes collègues ont amplement parlé jusqu'à maintenant des réalisations économiques du gouvernement auquel j'appartiens: assainissement des finances publiques, réduction du fardeau fiscal, recherche d'investissements, aide au développement des secteurs d'excellence. Quant à moi, je m'intéresse surtout au virage social que mon gouvernement s'est engagé à prendre.

Quand on vit dans une période de prospérité économique - excédents budgétaires pour l'année 1987-1988 de 450 000 000 \$ et un déficit prévu pour la prochaine année financière de 2 000 000 000 \$, diminution du taux de chômage à 9 %, soit le taux le plus bas depuis 1979 - on doit mettre l'accent sur les aspirations et les besoins sociaux de notre peuple: l'amélioration de la condition féminine, de la qualité de notre environnement et de la qualité de nos services sociaux et de nos soins de santé. Nous avons, comme gouvernement, effectué des progrès significatifs. Cependant, il nous reste beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser une meilleure équité sociale.

La protection de notre environnement est aussi une question de survie pour chacun d'entre nous. Un juge disait dans une cause environnementale: "La protection de l'environnement doit être le souci de tous les citoyens. D'abord, parce qu'il s'agit d'une chose qui appartient en commun à tous." Le Parti libéral, lors de son dernier congrès, a réservé une place importante à l'écologie. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons adopté le principe du pollueur payeur. Nous avons appuyé le principe de la création d'un fonds de conservation où seraient versées les cotisations imposées en fonction de la quantité et de la nature du rejet industriel. Ce fonds serait utilisé en priorité pour l'assainisse-

ment industriel et, entre autres, je l'espère, pour le développement de nouvelles technologies appropriées en matière d'environnement.

Je me souviens aussi avoir appuyé, au sommet économique de la Montérégie, un projet, celui de la compagnie Thermonic, qui visait à commercialiser une nouvelle technologie permettant de traiter les métaux solubles dans l'eau qui constituent d'ailleurs une partie importante des déchets industriels. Que l'on songe, par exemple, à des industries comme Atlas Steel ou Tioxide dans la région de Sorel. Je déplore pourtant que dans le passé les petits pollueurs aient été poursuivis en justice d'une façon beaucoup plus fréquente que les pollueurs d'importance. Des entreprises qui déversaient des milliers de gallons de déchets toxiques dans le fleuve Saint-Laurent n'étaient pas poursuivies alors qu'un agriculteur producteur de purin l'était. La Loi sur la qualité de l'environnement doit être appliquée avec fermeté et de la même façon pour tous.

Le discours d'ouverture marque d'une façon ferme la volonté de mon gouvernement de préserver et de développer la qualité de notre environnement. Le premier ministre a fait état que le gouvernement privilégie une approche intégrée. L'approche intégrée concernant l'assainissement des eaux vise les volets urbain, agricole et industriel. M. Bourassa a annoncé dans le secteur urbain des investissements de l'ordre de 3 500 000 \$ d'ici à 10 ans pour un programme total de 6 000 000 \$. Du côté agricole, des investissements majeurs de l'ordre de 400 000 000 \$ ont été annoncés d'ici à dix ans. Quant à l'assainissement industriel, le premier ministre a amorcé l'adoption prochaine d'une nouvelle politique d'assainissement qualifiée d'approche intégrée eau, air, sol, une première en Amérique du Nord. En dix ans, il nous faut redonner aux Québécois et aux Québécoises l'usage de nos cours d'eau, notamment le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu qui traversent mon comté.

D'ailleurs, je voudrais souligner qu'au dernier sommet de la Montérégie tous les députés, peu importe leur allégeance politique, dont le comté borne cette magnifique rivière se sont unis pour demander que l'on priorise l'assainissement total de la rivière Richelieu. Cette rivière Richelieu, la Loire du Québec, le bassin de notre culture mérite qu'on s'en occupe avec priorité. Cette rivière a une vocation touristique Indéniable. De Sorel à ta frontière américaine coule une rivière qui a été un des principaux témoins de notre vie collective comme peuple. Qu'on se rappelle ce que fut cette voie fluviale privilégiée pour le commerce des fourrures. Qu'on se rappelle que c'était la vallée des forts, Fort Chambly, Fort Knox où se sont livrées plusieurs batailles importantes. Souvenons-nous aussi de Saint-Denis sur les rives du Richelieu. Le patrimoine culturel de cette rivière et de ses environs en fait un lieu touristique d'avenir au plan national et au plan internatio-

nal. Le tourisme culturel, nautique, gastronomique prendra vraiment un essor fulgurant lorsque la rivière sera dépolluée. D'ailleurs, nous avons eu le plaisir, il y a quelques semaines, d'accueillir le ministre de l'Environnement qui est venu nous annoncer une accélération des programmes pour ce qui est de la rivière Richelieu et aussi pour nous parler de cet assainissement intégré, tel qu'il sera réalisé, pour ce qui est de la rivière Richelieu.

(17 h 10)

La gestion des déchets s'avère aussi un des défis environnementaux majeurs de la prochaine décennie. Nos dépotoirs débordent. Le Québec produit chaque année 6 000 000 de tonnes de déchets, ce qui représente 600 000 camions de 10 tonnes. Le problème est d'ailleurs particulièrement majeur dans ma région, la Montérégie. Il faut apprendre à aimer notre environnement pour mieux le conserver. Il faut apprendre à respecter la qualité de vie de nos concitoyens si on veut réaliser avec succès un programme de recyclage et de récupération sur une grande échelle. Je suis fier de cette initiative dans mon comté, à Saint-Bruno en particulier, de collectes sélectives des déchets, projet Récupération Montarville, qui a d'ailleurs été subventionné par le ministère de l'Environnement. Mais je suis encore plus heureux de voir que le ministre de l'Environnement a annoncé une politique de gestion intégrée des déchets et des programmes à venir de recyclage et de récupération sur une grande échelle. L'environnement constitue aussi un défi économique. En effet, les technologies de l'environnement offrent un potentiel considérable de création d'emplois et d'exportation puisque, dans le monde, grandit de plus en plus le besoin de réaliser le développement dans le respect des écosystèmes.

Le virage social que doit prendre le gouvernement libéral doit aussi se situer dans le domaine des services sociaux et des soins de santé. Dans ce secteur en particulier, le gouvernement libéral a déjà pris des mesures concrètes pour redresser la situation dans les services de santé aussi bien dans les régions éloignées que dans les salles d'urgence des grands centres urbains. C'est ainsi que, dès le mois de mars 1986, la ministre de la Santé et des Services sociaux dévoilait un plan visant à désengorger les salles d'urgence dans les régions de Montréal et de Québec. On doit dire qu'une somme de 150 000 000 \$ avait été allouée sur une période de trois ans. Le secteur de la santé a été et demeure une priorité gouvernementale qui aura nécessité des investissements de 1 000 000 000 \$ depuis deux ans.

Au plan social, on se doit d'être de plus en plus sensible au bien-être et à la qualité de la vie des personnes âgées. Entre 1965 et l'an 2000, les personnes âgées de plus de 65 ans, qui représentaient à l'époque 6,6 % de la population du Québec, représenteront 13 % de cette population, soit, à toutes fins utiles, plus du double de

la situation en 1965. Si on se doit d'être de plus en plus sensible au bien-être et à la qualité de la vie des personnes âgées, cela ne doit pas se limiter à une question de nombre, à une question de statistiques, mais surtout à une question de respect, respect pour nos pères et mères qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui, respect pour ceux et celles qui ont investi de leur temps, de leur personne, de leur amour pour que le Québec devienne ce qu'il est aujourd'hui, pour que le Québec puisse avoir ce dont nous sommes tous fiers, c'est-à-dire un régime de protection sociale qui nous fasse honneur dans l'ensemble du monde industrialisé.

C'est donc avec satisfaction que l'on doit accueillir les mesures annoncées dans le discours inaugural en faveur des personnes âgées, soit l'aide accrue aux personnes âgées désireuses de demeurer autonomes et de continuer de vivre dans leur milieu, les nouvelles ressources, de manière à renforcer le présent réseau des centres d'accueil et d'hébergement.

Il ne s'agit là, dans les affaires sociales, que d'une partie minime des mesures qui ont déjà été prises et annoncées dans le discours sur le budget. En somme, graduellement le gouvernement du Québec apporte des réponses concrètes aux problèmes des services sociaux et des soins de santé, amélioration du secteur hospitalier, mesures concrètes dans les services d'urgence, ressources financières nouvelles dans les centres d'accueil et d'hébergement ainsi que dans les réseaux des services sociaux et des services de santé à domicile. Je dois aussi souligner les interventions importantes de ce ministère dans mon comté pour les centres d'accueil.

Mme la Présidente, je pense qu'on ne doit pas passer sous silence les questions reliées à la langue et à la démographie, qui demeurent et demeureront toujours d'une importance majeure pour notre peuple. Je suis fort conscient qu'en matière linguistique notre gouvernement suit une démarche qui n'est pas facile. Il faut maintenir la paix sociale, harmoniser les relations entre francophones et anglophones et s'ouvrir sur le monde.

Le Québec est la seule et unique société de langue et de culture françaises sur le continent nord-américain. Voilà une réalité à laquelle nous attachons un grand prix par fidélité à l'histoire, par amour pour nos ancêtres et nos enfants parce qu'il s'agit là d'une condition essentielle du succès des projets et des ambitions d'avenir de notre peuple.

Mme la Présidente, je suis fier d'être un nationaliste. Je crois à un nationalisme économique par la conquête des marchés étrangers et par le fait d'exporter notre richesse hydroélectrique afin d'en faire profiter la société québécoise. Je crois aussi en un Québec français et qui le demeure. Le discours inaugural a d'ailleurs fait état de nouvelles dispositions quant au renforcement de l'usage du français en milieu de travail.

Pour que le Québec demeure français, if

sera toujours nécessaire d'assurer une protection juridique de notre langue, mais il faudra aussi dépasser cette protection juridique. Il est important de conserver l'amour et le respect, la fierté de notre langue, expression de notre culture.

Mme la Présidente, je voudrais terminer en disant que le grand défi de l'avenir consiste à intégrer les immigrants à la communauté francophone. Nous nous sommes décidés, comme société, à nous ouvrir de plus en plus à l'immigration et nous devons apprendre aux immigrants à aimer et non pas seulement à adopter notre langue et notre culture.

Mme la Présidente, je voudrais remercier les électeurs de mon comté de Chambly qui m'ont fait confiance. En terminant, je devrais vous dire que je suis fier d'appartenir au gouvernement libéral.

Des voix: Bravo! Bravo!

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Chambly.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Mme la Présidente, au moins quatre autres députés ministériels ont l'intention de se faire entendre relativement au discours d'ouverture. Ces députés sont présentement en commission parlementaire. Dans les circonstances, je pense que vous permettrez de faire motion pour suspendre les travaux jusqu'à 20 heures.

La Vice-Présidente: Nous allons donc suspendre nos travaux jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 20)

(Reprise à 20 h 2)

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît!

Veillez vous asseoir.

Nous allons reprendre le débat sur le discours d'ouverture.

M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: Mme la Présidente, je sollicite un consentement parce que vous savez que je suis déjà intervenu. Il y a eu une entente entre les leaders à savoir que, compte tenu du nombre de députés dans l'Opposition, nous pourrions avoir un droit de parole supplémentaire.

Une voix: Consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Je comprends qu'il y a consentement...

Une voix: Oui.

La Vice-Présidente: ...pour que nous puis-

sions entendre M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Mme la Présidente, je vous remercie. On nous annonce, dans le discours d'ouverture - le ministre responsable est intervenu dans ce sens-là - pour je ne sais trop quand - il n'y a pas d'échéancier précis - une politique de développement régional. Le ministre, dans son intervention, nous en précisait les axes de développement. Je dois dire que cela ne manque pas d'intérêt et, ma foi, si on pouvait se retrouver avec une politique de développement régional comportant ces axes de développement, cela pourrait provoquer des retombées bénéfiques pour les régions, pour autant qu'on prévoit les ressources suffisantes à cette fin. Pour ce qui est de cette politique, on verra, on jugera sur pièce au moment où elle sera rendue publique.

Le ministre se vantait également, se glorifiait de poursuivre les sommets de développement dans les régions. Je vous signale que cette initiative fort heureuse et très appréciée dans les régions a été lancée par le gouvernement précédent. C'est nous qui avons mis sur pied, qui avons entrepris, dans chacune des régions, des sommets de développement où les intervenants en régions se concertaient pour se fixer des priorités et identifier des projets de développement. Il continue. Très bien. Bravo! Il nous annonce que ces sommets vont ensuite être suivis d'ententes entre le milieu d'une région, les intervenants, les instances de concertation d'une région, et le gouvernement. Nous disons également: Bravo, très bien! Cela va exactement dans le même sens que les actions que nous avons accomplies au moment où nous étions au pouvoir.

Le problème n'est pas tellement dans les sommets de développement. Il n'est pas tellement dans les actions de concertation qui se déroulent dans les régions. Je dirais même que le problème n'est pas tellement du côté du ministre responsable du Développement régional. On peut même reconnaître qu'il s'efforce de favoriser les régions. Le problème vient de l'attitude générale du gouvernement à l'égard des régions. C'est là qu'il réside. Le ministre responsable du Développement régional a beau faire des efforts, consacrer même des ressources au développement des régions, aux priorités des régions, cela n'a que l'effet d'une goutte d'eau dans l'océan quand on considère que le gouvernement dans son ensemble a adopté une attitude réfractaire, négative à l'égard du développement régional.

Nous sommes en face d'un gouvernement peu préoccupé du développement régional. Nous sommes en face d'un gouvernement même carrément, disons-le, insensible aux besoins et aux problèmes vécus par les régions et qui, par conséquent, a pris toute une série de décisions nuisibles au développement et à l'évolution des

régions. Quand on veut oeuvrer sérieusement pour le développement et le renforcement des régions, je pense qu'il faut, Mme la Présidente, que les ressources nécessaires soient consacrées au développement régional. J'aurais le goût de dire au ministre responsable du Développement régional: Puisque votre intention est de travailler au profit, dans l'intérêt des régions, voici, avant même que vous dévoiliez une politique de développement régional, une liste d'actions, de décisions que votre gouvernement devrait prendre, s'il veut vraiment être pris au sérieux en matière de développement et de soutien des régions.

La liste est longue. Je dirais que, s'il veut être pris au sérieux, le ministre responsable du Développement régional devrait, premièrement, obtenir de sa collègue des Affaires culturelles qu'elle mette fin au moratoire sur les projets d'équipements culturels décrété depuis 1985 et qui se poursuit toujours, ce moratoire ayant des conséquences néfastes et nuisibles dans les régions, puisque les municipalités et les régions ne peuvent pas présentement, et c'est le cas depuis deux ans, se donner des instruments de développement culturel et d'action culturelle.

Deuxièmement, je dirais au ministre responsable du Développement régional qu'il devrait convaincre son collègue de l'Industrie et du Commerce de rétablir l'aide aux coopératives de développement régional qu'il a abolie il y a quelques mois. Ces coopératives de développement régional soutenaient des projets coopératifs dans les régions, apportaient une aide concrète aux coopératives existantes dans les régions de façon à créer de l'emploi et à faire du développement économique en régions. Cette aide a été abolie. Le ministre responsable du Développement régional, s'il veut être pris au sérieux, devrait convaincre son collègue de rétablir cette aide à ces institutions créées en régions pour soutenir le développement des coopératives.

Troisièmement, s'il veut être pris au sérieux en matière de développement régional, le ministre responsable de ce secteur - et cela relève de lui-même, il n'a qu'à se conseiller lui-même, il n'a même pas à conseiller un de ses collègues - devra, dans le prochain budget, augmenter de façon substantielle le Fonds de développement régional, qui a subi une diminution de 33 % depuis 1985-1986. Il est passé de 35 000 000 \$ à 22 000 000 \$ depuis deux ans. Quand on sait l'importance de ce fonds de développement pour les régions pour financer les projets retenus, privilégiés par les instances de concertation régionales, quand on sait l'importance de ce fonds, je pense qu'il est impérieux que le ministre responsable du Développement régional accroisse de façon substantielle le Fonds de développement régional. Cela relève de lui-même. C'est à lui de le faire.

Quatrièmement, s'il veut être pris au sérieux encore une fois, il devra lui-même, en tant que ministre des Transports, augmenter de

façon substantielle les budgets de voirie, de construction et d'entretien du réseau routier. Depuis 1985-1986, depuis le dernier budget du gouvernement du Parti québécois, on le sait, le budget de construction et d'entretien des routes du Québec - et cela est important pour les régions, le réseau routier est important pour les régions - a diminué de 75 000 000 \$. Juste au chapitre de la construction routière, c'est une diminution de budget de plus de 60 000 000 \$. Cela se traduit évidemment par des projets qui ne se font pas, qui ne se réalisent pas en régions, par des travaux qui retardent en régions en matière de construction et d'entretien du réseau routier.

Si le ministre veut être pris au sérieux en matière de développement régional, il devra convaincre son collègue de l'Agriculture de remettre en vigueur les plans régionaux de développement agro-alimentaire. Les régions périphériques du Québec, la mienne en particulier, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, celle de l'Abitibi, de l'Est du Québec, avaient réclamé, depuis des années, qu'on mette en vigueur, qu'on mette en application dans ces régions, compte tenu des différences sur le plan agricole de ces régions par rapport aux régions centrales du Québec, des plans particuliers de développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans ces régions. Cela avait été obtenu, on le leur avait accordé. À l'époque, le gouvernement du Parti québécois leur avait accordé des plans régionaux agro-alimentaires.

Le dernier en date chez nous, par exemple, c'est en 1985; au sommet de développement de 1984, on l'avait accordé et le plan avait vu le jour en 1985. Ces plans régionaux ont été abolis purement et simplement par le ministre de l'Agriculture. Si le ministre responsable du Développement régional veut être pris au sérieux en cette matière, qu'il convainque son collègue de remettre en vigueur des plans régionaux agro-alimentaires. Il devra aussi convaincre son collègue de l'Industrie et du Commerce d'adopter une véritable politique en matière d'implantation d'incubateurs d'industries. Plusieurs régions du Québec, plusieurs municipalités dans les différentes régions du Québec mettent de l'avant des projets de mise en place d'incubateurs d'industries pour venir en aide, pour soutenir les PME, les petites et moyennes entreprises qui voient le jour.

Or, actuellement, plusieurs projets sont bloqués et ne peuvent voir le jour parce que le ministre des Affaires municipales n'a pas encore présenté d'amendements aux lois municipales pour permettre aux municipalités d'aller de l'avant en matière d'implantation d'incubateurs d'industries. Le ministre est probablement un des ministres les plus fainéants de ce gouvernement. Cela fait des mois et des mois qu'on attend qu'il dépose un projet de loi visant à amender les lois municipales pour favoriser l'implantation d'incubateurs. Ce n'est pas fait. Cela ne s'est pas fait encore. Cela

fait des mois qu'on attend. Si le ministre responsable du Développement régional veut être pris au sérieux, il devra convaincre son collègue des Affaires municipales d'aller de l'avant rapidement, de toute urgence en matière d'amendement des lois municipales pour permettre la naissance d'établissements d'incubateurs industriels un peu partout au Québec.

Il devra également convaincre son collègue de l'Industrie et du Commerce d'ajouter des crédits, lors du prochain budget, pour soutenir et financer les commissariats industriels. Dieu sait combien ils sont importants en régions en matière de soutien de projets industriels. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, au dernier budget, a carrément réduit de façon substantielle les subventions aux commissariats industriels, entravant, paralysant ainsi le développement industriel en régions. Encore là, je pense qu'il y a une décision qui s'impose. On doit ajouter des crédits pour permettre aux commissariats industriels un peu partout au Québec de fonctionner correctement et de faire vraiment du développement économique.

Il devra convaincre aussi son collègue de l'Éducation d'aller de l'avant en matière de financement des universités en régions. Cela fait des mois et des mois sinon des années, depuis qu'ils sont là en tout cas, que les universités dans les régions qui jouent, on se le rappellera, un rôle moteur en matière de développement économique, en matière de recherche dans nos régions, réclament un financement plus adéquat parce que le financement actuel est considéré par tous comme tout à fait inéquitable, injuste. Il y a des rapports en ce sens, il y a des recommandations, des propositions très claires en matière de financement des universités. Le ministre de l'Éducation tarde à les appliquer. Encore une fois, si le ministre responsable du Développement régional veut être pris au sérieux, il devra convaincre son collègue de l'Éducation d'aller de l'avant en matière de financement des universités en régions.

Je vois mon collègue d'Abitibi. On sait l'importance des actions accréditives en régions, particulièrement chez lui. Cela a provoqué un développement minier considérable, des investissements, de la création d'emplois. Or, les actions accréditives, tout le monde le reconnaît, ont été carrément mises en pièces par le gouvernement actuel, par le gouvernement fédéral, bien sûr, mais par le gouvernement actuel aussi, qui a réduit de façon substantielle les avantages fiscaux rattachés aux actions accréditives. Cela concerne des régions particulières, des régions minières. Si le ministre responsable du Développement régional veut être pris au sérieux en matière de développement régional, il devrait convaincre son collègue responsable de l'Énergie et des Ressources ou plutôt son collègue responsable des Finances - cela relève de lui - de faire en sorte que les actions accréditives soient aussi avantageuses qu'elles l'étaient à l'époque du

Parti québécois.

Je pourrais évidemment citer toute une série de décisions qu'il conviendrait pour ce gouvernement de prendre s'il veut être pris au sérieux en matière de développement régional, s'il veut que sa réputation de gouvernement insensible aux problèmes et aux besoins des régions soit, je dirais, corrigée, toute une série de décisions doivent être prises, et j'en citerai encore quelques-unes.

Prenons le cas du budget des parcs et réserves au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ce budget est passé de 77 000 000 \$ en 1985-1986 à 53 000 000 \$ en 1987-1988, une diminution de plus de 24 000 000 \$. C'est une réduction budgétaire de plus du tiers en matière de parcs et réserves. Je n'ai pas besoin de vous dire que les immobilisations dans ce secteur se font surtout en régions parce que c'est là que sont situés les parcs nationaux du Québec de même que les réserves fauniques. Si l'on veut que les réserves fauniques, que les parcs se développent, il faut des budgets en conséquence. Ce n'est pas le cas depuis deux ans, alors qu'on assiste à une réduction dramatique des budgets en ce sens. Le ministre responsable du Développement régional devra convaincre son collègue du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'augmenter de façon substantielle les budgets dans le secteur des parcs et réserves si l'on veut vraiment que ce gouvernement soit pris au sérieux en matière de développement régional.

C'est la même chose en matière de services aériens. Tout le monde sait que la privatisation de Quebecair a eu comme conséquence une détérioration très grave, dans certaines régions, des services aériens en régions.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Brassard: Oui, c'est vrai, c'est exact. Je ne sais pas si c'est un député de Montréal qui vient de parler, il ne doit pas connaître beaucoup l'état des services aériens. Je veux bien le considérer crédible quand il parlera de transport en commun ou de métro, mais en matière de services aériens, je vous dis que la privatisation de Quebecair a entraîné une détérioration des services aériens dans les régions. C'est clair, c'est évident, tout le monde le reconnaît.

Je pense que ce n'était pas très grave qu'un gouvernement accorde une subvention de l'ordre d'à peu près 7 000 000 \$ à 10 000 000 \$ pour permettre à Quebecair de fonctionner, d'assurer des services adéquats en régions quand on sait que dans la région métropolitaine de Montréal, par exemple, plus de 240 000 000 \$ sont accordés chaque année en subvention aux services de transport en commun dans la région métropolitaine. On voit que ce gouvernement, par sa décision de privatiser Quebecair, n'a pas tenu compte des besoins véritables, des besoins réels des régions.

(20 h 20)

J'ai fait cette énumération, M. le Président, pour en arriver à la conclusion suivante: c'est que - et vous me dites de conclure - si le ministre responsable du Développement régional, qui a fait un beau discours en réponse au discours d'ouverture, la semaine dernière, et qui a énoncé de beaux voeux qu'on peut qualifier de pieux concernant les axes du développement régional, s'il veut être pris au sérieux, s'il veut vraiment être pris au sérieux, il faut que son gouvernement corrige toute une série de décisions prises depuis deux ans, revienne sur toute une série de décisions prises depuis deux ans. Sinon, je vous le dis, dans les régions, on va continuer de prétendre avec raison, d'affirmer avec raison que ce gouvernement est un gouvernement qui n'est pas préoccupé par le développement des régions, qui est insensible aux besoins et aux problèmes des régions et qui, par conséquent, prend des décisions qui, très souvent, trop souvent, sont néfastes et nuisibles aux régions. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. M. le député de Sherbrooke.

M. André J. Hamel

M. Hamel: Mme la Présidente, comme le soulignait avec beaucoup de justesse Son Excellence le lieutenant-gouverneur dans son allocution d'ouverture, une société se distingue par le dynamisme et l'originalité de sa culture. C'est en ayant à l'esprit cette caractéristique fondamentale du Québec que j'aimerais traiter brièvement de l'importance des industries culturelles dans la vie économique du Québec. Et le mot "industrie" est tout à fait opportun puisque nous avons affaire à une véritable industrie qui emploie des milliers de créateurs générant ainsi des milliards de dollars dans l'économie canadienne et québécoise à chaque année.

Un peu comme l'assurance-maladie ou le réseau d'éducation, le secteur culturel constitue un domaine universellement accessible à toute la population et suffisamment diversifié pour satisfaire les goûts et les besoins de chacun des individus composant notre collectivité. De plus, la matière culturelle comporte l'immense avantage d'être exportable puisque les artistes québécois saisissent toutes les occasions de faire valoir l'image du Québec sous son plus beau jour en exerçant leur art dans toute la francophonie et ailleurs dans le monde.

Désormais, la culture d'ailleurs est également accessible à tous les Québécois. Ces mouvements de la culture constituent une sorte de libre-échange de l'esprit qui permet une circulation des créations et interprétations artistiques d'ici et d'ailleurs. Cette affirmation du Québec sur le plan culturel s'est bâtie avec ténacité et travail, car à peu près toutes les activités culturelles sont touchées de près ou de loin par cette notion d'industrie culturelle: le

disque, le livre, le théâtre, le cinéma, les arts visuels, la vidéoclip, etc. Il n'y a pas si longtemps, les artistes de chez nous devaient se produire sans soutien significatif de l'État ou du secteur privé.

L'époque n'est pas très loin, non plus, où le besoin de mieux structurer le soutien et l'aide apportés aux artistes et créateurs québécois a conduit le gouvernement du Québec à créer le ministère des Affaires culturelles. Laissés à eux-mêmes, nos porte-parole culturels tentaient de percer tant bien que mal le marché québécois afin de se faire reconnaître. Appréciés, bien sûr, dans toutes leurs formes d'expression, il est certain que la plupart d'entre eux ne recevaient pas la juste part qui leur revenait. C'est ainsi qu'au prix de grands sacrifices, tant sur les plans financier que personnel, nos artistes poursuivaient leur carrière pour l'amour du métier. Pendant toutes ces années, le concept d'industrie culturelle était à peine abordé et ne concernait que les promoteurs et les entreprises de production. Ce n'est que beaucoup plus tard que les batailles autour de l'idée du droit d'auteur furent âprement menées par les artistes et les créateurs eux-mêmes au nom de cette juste part à toucher, et ce, de façon tout à fait légitime.

À cet égard, je ne peux que rendre hommage à la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, qui, en décembre dernier, a parrainé la Loi sur le statut de l'artiste. Cette loi historique a des conséquences certaines sur l'ensemble des industries culturelles puisque les créateurs et artistes peuvent enfin toucher une plus juste part pour le travail qu'ils accomplissent au développement culturel du Québec.

La Loi sur le statut de l'artiste est l'un des gestes concrets les plus importants de notre gouvernement auprès des artistes du Québec et constitue une première en Amérique du Nord. Notre gouvernement, toujours animé de ce dynamisme et de souci d'excellence, poursuivra son travail concernant la définition du statut de l'artiste en y ajoutant le secteur des arts visuels, des métiers d'art et des écrivains et, enfin, en considérant le régime fiscal des artistes.

Mais au-delà des questions d'équité et de justice se profile peu à peu la véritable identité d'un Québec moderne. La signature de l'entente du lac Meech, le 3 juin dernier, n'est pas, à cet égard, la révélation ou la naissance du concept de société distincte. La créativité de la télévision québécoise est un exemple vivant de cette société distincte. Le Québec a produit de nombreuses séries locales et originales de télévision dont l'une des plus populaires a été *Te temps d'une paix* tournée dans le beau comté de Charlevoix.

Ce concept de société distincte constitue bien une confirmation réelle et consolidée d'un Québec qui se distingue des autres provinces. En ce sens, les artistes et les créateurs d'ici

comptent parmi les grands artisans de cette société distincte qui s'est peu à peu dessinée. En 1988, pour bien saisir la toile de fond du développement des industries culturelles au Québec, il faut la considérer en utilisant cette notion de société distincte. Sans même référer aux dernières discussions constitutionnelles, on peut proclamer avec certitude que le Québec a toujours su s'affirmer et faire en sorte que sa culture transcende les débats politiques, économiques ou sociaux.

Bien avant la reconnaissance de ce principe en juin dernier, le Québec culturel a toujours été différent par sa langue, ses institutions et sa culture. Quant au rôle de l'État dans la culture, il n'a cessé de prendre de l'importance depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1961. Notre gouvernement est conscient du rôle qu'il doit jouer dans la protection et le soutien de nos créateurs. À preuve, aujourd'hui, les professionnels travaillant dans le secteur des arts et de la création ont accès à près d'une soixantaine de programmes d'aide dont plusieurs touchent les industries culturelles.

C'est aussi dans cet esprit que le message inaugural annonce que des mesures seront soumises pour mieux soutenir l'industrie cinématographique en collaboration avec le secteur privé. De plus, l'implication importante du secteur privé s'ajoute au financement des arts et de la culture. À cet égard, la ministre des Affaires culturelles et vice-première ministre du Québec, Mme Lise Bacon, ne manque pas de souligner à chaque occasion l'importance du mécénat qui constitue un outil indispensable pour le développement de la culture québécoise. En France, par exemple, le poids de l'État central est considérable, puisqu'il assurait en 1983 un pourcentage notable du financement public. Cela n'empêche pas le gouvernement français de préparer une loi sur le mécénat dont les dispositions seront analysées ici avec beaucoup d'intérêt.

(20 h 30)

Dans d'autres pays d'Europe, en Allemagne de l'Ouest et en Italie, par exemple, la décentralisation du financement des arts est encore plus prononcée. Après avoir souligné l'importance du rôle de l'État dans l'industrie culturelle, j'aimerais mentionner brièvement quelques chiffres afin d'illustrer cette présence de l'industrie culturelle dans notre économie québécoise. Le secteur des arts de la scène et des arts visuels a généré, en 1985, des recettes totales de plus de 110 000 000 \$. Les secteurs du livre, du cinéma, du vidéogramme et du phonogramme regroupaient plus de 13 000 emplois directs et plusieurs milliers d'emplois indirects. Les ventes au détail atteignaient environ 616 000 000 \$. La radio, la télévision et la câblodistribution ainsi que la presse écrite ont, en 1984, engendré des revenus d'environ 466 000 000 \$ avec des effectifs de 5330 personnes. Cette statistique ne concerne toutefois que les stations privées.

Enfin, j'aimerais noter que dans la région métropolitaine, en 1985 toujours, l'emploi dans l'industrie culturelle regroupait une **main-d'oeuvre** d'environ 33 500 personnes. Pour donner une idée de l'importance de cette industrie culturelle, le secteur de la construction, lui, employait environ 45 000 personnes.

En Estrie, le Conseil de la culture mentionnait récemment, dans un article du quotidien **La Tribune**, que l'industrie culturelle génère environ 700 emplois directs à temps plein répartis principalement dans les secteurs du théâtre, des arts visuels, du livre, du cinéma et du patrimoine.

Il ne faut pas ignorer non plus que les emplois indirects générés par les différents volets que je viens de mentionner sont presque tout aussi importants. Statistique intéressante, il est bon de mentionner ici que l'Estrie est en deuxième position, immédiatement après Montréal, pour la participation à des activités ou à des événements culturels.

Notre gouvernement est également conscient du soutien qu'il doit **apporter** au développement de la culture en régions et en Estrie plus particulièrement, le gouvernement libéral injectera un investissement de 990 000 \$ au Centre d'art d'Orford. Notre gouvernement a réglé le dossier du Camp musical d'Asbestos. Il a donné une importante contribution à la Société d'histoire des Cantons de l'Est pour son Musée du patrimoine. Il a accordé un montant de 100 000 \$ à titre de soutien au développement du Musée des beaux-arts de Sherbrooke. Le dossier de **La Maison du granite** de Saint-Sébastien est aussi réglé.

Enfin, notre gouvernement aura à compléter quelques équipements culturels très importants à Sherbrooke même, soit une école de musique supérieure où l'on retrouverait la formule du conservatoire mariée à celle de l'enseignement universitaire, mais, caractéristique nouvelle, sous une seule entité administrative, ce qui en fera un nouveau modèle au Québec. Enfin, la Bibliothèque municipale de Sherbrooke devra être relocalisée dès la levée du moratoire.

Mais pour notre formation politique, cette reconnaissance de l'importance économique de l'industrie culturelle n'est pas quelque chose de nouveau. En effet, lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral du Québec avait reconnu l'apport incontestable de nos industries culturelles à l'économie du Québec, et je cite: "Les industries culturelles sont rentables. Elles génèrent une activité économique importante et elles contribuent enfin à la qualité de vie des Québécois. Un gouvernement libéral appuiera fermement ce réseau d'activités culturelles généré par plus de 400 PME. L'activité culturelle constitue, selon le Parti libéral du Québec, l'un de nos plus grands atouts pour maintenir notre avenir collectif."

Voilà la perspective dans laquelle **s'inscrit** la vision du gouvernement du Québec sur la

question des industries culturelles. Comme gouvernement, nous avons enclenché et poursuivi notre action en ce sens.

En terminant, Mme la Présidente, il **m'apparaît** important d'insister sur ce fait que notre progrès comme société distincte dépendra largement de la façon selon laquelle travailleurs, créateurs, éducateurs, professionnels et entrepreneurs accepteront de regarder comme un tout le défi pressant que représentent pour chacun le renforcement de la créativité, le dépassement de soi et la recherche de l'excellence. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Sherbrooke. M. le député de Viger.

M. Cosmo Maciocia

M. Maciocia: Mme la Présidente, il me plaît de commenter aujourd'hui en cette Chambre les faits saillants du message d'ouverture qui trace non seulement le bilan du gouvernement, mais qui établit aussi des priorités réalistes et sensibles pour le devenir du Québec. Mes observations porteront essentiellement sur trois sujets qui me tiennent particulièrement à cœur, soit l'entente constitutionnelle du lac Meech, la performance économique du gouvernement libéral et la question démographique.

Le 3 juin 1987, les premiers ministres des dix provinces et le premier ministre du Canada ont signé un accord dont la principale conséquence a été de réintégrer le Québec dans l'ensemble constitutionnel canadien. Les termes de l'entente du lac Meech stipulent que les Assemblées législatives au pays disposent d'un délai de trois ans pour procéder à la ratification de ladite entente. Dans son message d'ouverture, M. Bourassa a souligné la nécessité de ratifier cet accord dans les plus brefs délais afin de préserver la stabilité politique du Canada et d'accéder à la seconde phase des pourparlers constitutionnels. Il **m'apparaît** évident que la réouverture de cette entente risquerait de saper les bases d'un compromis politique obtenu par le Québec et le Canada et qui a fait l'objet d'une précieuse unanimité. Ce contrat a été dûment signé. Conséquemment, il n'est pas seulement logique, mais responsable de le ratifier.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, la situation économique au Québec s'est visiblement améliorée. D'ailleurs, les données statistiques sont là pour en témoigner. Ainsi, le taux de croissance du Québec a été de 3,5 % en 1987, ce qui se révèle une performance supérieure à celle de l'**Ontario** qui a été de 3,3 % et de l'ensemble canadien qui a été de 2,8 %. De plus, Mme la Présidente, 122 000 emplois ont été créés de janvier 1987 à janvier 1988. Les données récentes publiées par Statistique Canada ne démentent pas cette tendance positive. En effet, 110 000 emplois nouveaux ont été créés de février 1987 à février 1988. Le déficit budgétaire a diminué régulièrement depuis 1986 et il s'éta-

bilra à environ 2 000 000 000 \$ dans le prochain budget. À la lumière de ces résultats, il n'est pas étonnant que le taux de satisfaction populaire à l'endroit du gouvernement soit si élevé. Aux éclats d'un discours politique *souvent* vide de sens, nous préférons, de ce côté-ci de la Chambre, laisser parler les chiffres de cette remarquable performance économique.

Contrairement aux allégations de l'Opposition, le message d'ouverture du premier ministre ne s'est pas seulement voulu un bilan de l'activité gouvernementale, mais aussi une déclaration officielle quant aux mesures que ce gouvernement entend mettre en oeuvre dans les mois et les années qui viennent. Ainsi, M. Bourassa a annoncé le début des travaux de la phase II de la Baie James avec un développement substantiel de 7 500 000 000 \$ qui contribuera à la création d'environ 40 000 nouveaux emplois. Le traité de libre-échange, en permettant l'accès du Québec au vaste marché américain, **m'apparaît** résolument favorable et particulièrement au secteur de l'énergie. Aussi, Mme la Présidente, comme l'a affirmé le premier ministre, d'autres contrats seront-ils signés dans le futur, ce qui se soldera par un développement continu de ce domaine privilégié du dynamisme économique québécois.

Le présent gouvernement a reconnu l'urgence d'agir quant à la situation démographique. On sait qu'avec un taux de fécondité de 1,3 enfant par femme, le renouvellement des générations n'est plus assuré au Québec. Ce déclin de l'empire démographique québécois est devenu le problème le plus aigu auquel est confrontée notre société. Afin d'y faire face, notre gouvernement a résolu de concentrer son intervention dans deux domaines précis, à savoir la famille et l'immigration. Depuis deux ans, le gouvernement a sensiblement amélioré les services de garde à l'enfance en plus d'alléger le fardeau fiscal des familles à faible revenu. Ainsi, celles gagnant moins de 21 000 \$ par année et ayant au moins deux enfants à charge ne sont pas imposées. L'adoption récente de l'énoncé des orientations et de la dynamique administrative pour une politique familiale s'avère le premier jalon d'une politique dont le prochain budget **révélera** l'importance en proposant des mesures concrètes de soutien à la famille.

Comme le dit le rapport déposé à l'Assemblée nationale, le 23 septembre 1985, par M. French, alors président de la commission de la culture, il est vrai que, pour être efficace, une telle politique pourrait s'avérer coûteuse financièrement. Notre gouvernement en est conscient, mais comme le mentionne le rapport French, l'avenir du Québec est peut-être à ce prix. D'ailleurs, le premier ministre, dans une entrevue récente accordée au journal **La Presse**, le samedi 12 mars, a reconnu que cette politique d'encouragement fiscal coûterait cher au trésor québécois, mais il a ajouté qu'elle donnerait plus de forces à la société québécoise, car elle l'aiderait

notamment à préserver son caractère distinct.

Bien qu'essentielle, la politique familiale proposée par le gouvernement ne peut, à elle seule, freiner ou interrompre ce phénomène d'érosion démographique. Une politique d'immigration sensée et rigoureusement planifiée demeure un complément nécessaire à l'action gouvernementale. Deuxième pays en superficie dans le monde, le Canada est pourtant l'un des États les moins peuplés de la planète. Aussi, l'immigration est-elle un des moyens tangibles de combler en partie ce vide démographique. Comme l'a écrit un ancien ministre libéral, M. Jean-Paul L'Allier - et je le cite - "Il faudrait bien imaginer, un jour, que ce pays ne pourra se bâtir sans l'apport systématique et de plus en plus substantiel de nouveaux Québécois. Nous avons besoin d'eux."

(20 h 40)

Une voix: Bravo!

M. Maciocia: Cela, Mme la Présidente, notre gouvernement l'a très bien compris. En 1987, le travail remarquable accompli par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a permis d'augmenter de façon significative le niveau d'immigration au Québec. Ainsi, 26 640 immigrants ont été accueillis au Québec, en 1987, soit une augmentation de 38,3 % comparativement à l'année précédente, où 19 328 immigrants furent reçus. L'accord du lac Meech, qui garantit au Québec le quart des immigrants accueillis au Canada, permettra au Québec d'accroître assez aisément ce niveau d'immigration pour les prochaines années. Cependant, il faudra veiller à faciliter l'intégration de ces nouveaux Québécois à une société essentiellement francophone, et cela, non seulement par la mise en place de structures d'accueil efficaces, mais aussi et surtout en démontrant une franche attitude d'ouverture. Aussi, en acceptant de voir dans cette différence un facteur d'enrichissement individuel et collectif, peut-être **élargirons-nous** d'autant notre espace de compréhension et d'intérêt.

Il me faut ajouter, Mme la Présidente, qu'en 1987, le Québec a aussi eu la meilleure performance canadienne en ce qui a trait à l'immigration économique: 721 000 000 \$ ont été investis ici par des immigrants, soit plus qu'en Ontario. Bien que des voix se soient élevées contre cette politique, il *n'en demeure* pas moins qu'elle respecte et la lettre et l'esprit de l'entente du lac Meech.

Un examen attentif des tendances actuelles nous conduit à établir un constat troublant: le Québec fait face à la dépopulation. Il faut reconnaître que la politique démographique de notre gouvernement n'est pas dictée par des considérations partisans, loin de là, c'est un authentique défi de civilisation que le Québec entier est appelé à relever et les éléments de la politique gouvernementale qu'on vient brièvement d'examiner sont par leur réalisme et leur sensi-

bilité à la mesure de cette tâche sans précédent.

Mme la Présidente, si on pouvait résumer à un seul vocable l'activité du gouvernement libéral, on pourrait parler de stabilité. En effet, le Québec est parvenu, en vertu de l'accord du lac Meech, à la stabilité politique. La croissance de l'économie et la relance de l'emploi contribuent à donner au Québec une stabilité économique. D'autre part, les politiques en matière familiale et en matière d'immigration témoignent de la volonté de ce gouvernement de donner au Québec une stabilité démographique. C'est précisément cette stabilité qui permettra au Québec d'affronter plus sereinement les défis qui l'attendent à l'aube du XXI^e siècle. Merci, Mme la Présidente.

La **Vice-Présidente**: Merci, M. le député de Viger. M. le député de Beauharnois.

M. Serge Marci

M. Marci: Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je suis très fier de prendre la parole ce soir, dans le débat sur le discours d'ouverture. Mon intervention sera centrée plus particulièrement sur les projets et sur le bilan du gouvernement libéral du Québec en ce qui concerne la santé et les services sociaux au Québec.

Évidemment, j'aurais pu également parler de plusieurs autres sujets qui ont fait du gouvernement libéral du Québec un gouvernement très populaire par ses actions dynamiques et énergiques posées depuis déjà deux ans. J'aurais pu, ce soir, parler de l'accord du lac Meech, de l'accord de libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. J'aurais pu également parler davantage des 100 000 nouveaux emplois créés au cours de la dernière année. On aurait pu également s'étendre sur un des grands projets que le premier ministre a été fier d'annoncer à cette Assemblée, la Baie James phase II, qui va créer des centaines de milliers d'emplois à très long terme au Québec. Ce qu'il a annoncé, en effet, n'est que le début des grands travaux qui seront réalisés au cours des 20 ou 25 prochaines années au Québec. On sait que l'énergie hydroélectrique est la fierté des Québécois.

J'aurais pu également parler des deux augmentations du salaire minimum que nous avons annoncées au Québec au cours des deux dernières années. Les négociations dans le secteur public, pour la première fois depuis de nombreuses années, se sont déroulées de façon civilisée, sans qu'il y ait grève par-dessus grève. On aurait pu également parler de la loi 119 qui a fait en sorte qu'on a permis à une jeunesse québécoise d'avoir un accès plus facile au marché de la construction.

Bref, la plupart de mes collègues qui sont intervenus avant moi ont discuté, ont informé également la population de ces différents sujets. Ce soir, j'aime mieux porter une attention plus particulière aux services de santé et aux services

sociaux au Québec. On dit souvent qu'on juge une société contemporaine au sort qu'elle fait aux plus démunis de sa population. Si on fait sienne cette situation, on peut donc conclure que la société québécoise est exemplaire à cet égard puisque le gouvernement a non seulement rempli la plupart de ses engagements en matière de santé et de services sociaux mais, souvent, il est allé beaucoup plus loin.

Notre gouvernement, fidèle à sa réputation de chef de file dans bien des domaines, ne s'est pas contenté, comme nos amis d'en face, de discourir sur les moyens à prendre pour régler les problèmes de notre système de santé publique. Le gouvernement, sous la coordination de la ministre de la Santé et des Services sociaux, que je veux ici féliciter, s'est mis résolument à la tâche, et ce, dès le 3 décembre 1985. Seulement deux ans après notre arrivée au pouvoir, la population est à même de constater que de nombreux problèmes ont été résolus. Comme le soulignait la ministre dans son discours, la semaine dernière, et lorsqu'on regarde les sondages au Québec et qu'on s'aperçoit que 60 % de la population appuie notre gouvernement, 1 est clair que nos politiques plaisent majoritairement aux citoyens et citoyennes du Québec, y compris nos politiques en matière de santé et de services sociaux.
(20 h 50)

De façon concrète, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En effet, c'est plus de 1 000 000 000 \$ que notre gouvernement a injectés dans le système de la santé et des services sociaux au cours des deux dernières années. Bien sûr, certains autres secteurs de notre société ont dû se serrer un peu la ceinture, considérablement même, afin de dégager une telle somme d'argent, mais je crois sincèrement que cela en vaut la peine puisque cet argent sert avant tout à soulager les plus démunis de notre société. Pour nous, du gouvernement du Québec, c'est une priorité et ce le sera de plus en plus au cours des prochaines années.

Vous savez sans doute, Mme la Présidente, que le 3 décembre 1985, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris la gouverne d'un ministère en bien piteux état. Nos amis d'en face, comme on le dit souvent, qui se targuaient d'être des **social-démocrates** n'auront réussi, pendant plus de dix ans au pouvoir, qu'à faire un beau gâchis dans ce domaine. Pour pallier au plus pressant, la ministre a dû injecter des milliers de dollars sur une période de trois ans pour essayer de régler une fois pour toutes le problème d'engorgement des salles d'urgence et de régler la situation chaotique des hôpitaux. Bien sûr, certains vous diront qu'a existe encore des patients qui attendent dans les corridors de certains hôpitaux. Mais 1 faut bien comprendre que ce plan de **désengorgement** s'échelonne sur trois années et que l'on ne peut régler ce grave problème du jour au lendemain. Déjà, la situation

s'améliore de jour en jour. Et la plupart des intervenants du système de santé sont unanimes à dire que les mesures mises de l'avant par la ministre ont été propres, non seulement à éviter une catastrophe, mais que le niveau d'admission dans les urgences s'est réellement amélioré. Dans sa réplique au discours d'ouverture, la ministre a d'ailleurs cité des statistiques qui parlent d'elles-mêmes. Par exemple, dans la seule région de Québec, on retrouvait, en février 1986, plus de 500 personnes qui séjournaient de 48 heures dans une salle d'urgence, alors qu'en février 1988, on ne retrouve plus que 179 personnes qui séjournent plus de 48 heures.

Il n'y a pas que dans le domaine des salles d'urgence que l'action de notre gouvernement s'est exercée. En effet, on se rappellera qu'il y avait, en décembre 1985, un déficit accumulé de 284 000 000 \$ dans les hôpitaux qui s'en allait lentement mais sûrement vers un déficit accumulé de 500 000 000 \$ pour 1986-1987. Là encore, l'action de la ministre a permis de résorber ce déficit afin de repartir du bon pied tout en s'assurant d'une gestion serrée des livres comptables des hôpitaux pour l'avenir. Par contre, Mme la Présidente, cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'existe plus de problèmes au Québec au chapitre des services de santé et des services sociaux. Bien au contraire, beaucoup de boulot attend encore la ministre et notre gouvernement pour les deux prochaines années.

Mais fidèles à notre réputation de bons gestionnaires, soyez assurée que plusieurs actions seront entreprises pour faire en sorte de résorber les problèmes laissés par l'ancienne administration. C'est ainsi, Mme la Présidente, qu'en ce qui concerne les suites à donner au rapport Rochon, notre gouvernement s'est engagé à examiner la plupart des recommandations, à examiner de façon précise le diagnostic posé par les commissaires et à analyser les différentes recommandations. À cet effet, la ministre entreprendra une tournée provinciale qui lui permettra de rencontrer les principaux organismes impliqués dans le domaine de la santé et des services sociaux pour tenter de voir comment certaines recommandations pourraient être concrétisées.

Dans le domaine de la santé mentale, grâce aux recommandations du rapport Harnois, le gouvernement du Québec a maintenant tous les éléments nécessaires pour mettre en place une véritable politique de la santé mentale. On se rappellera que le gouvernement précédent a été totalement absent dans ce dossier qui, pourtant, préoccupe une grande partie de la population du Québec.

Pour faire face de façon solide au grand défi du vieillissement de la population qui est déjà amorcé, notre gouvernement entend s'attaquer avec vigueur et avec justesse à ce problème au cours des deux prochaines années, comme d'ailleurs à son corollaire, c'est-à-dire la dénatalité, comme en parlait tantôt mon collègue de Viger. On se rappellera que le premier ministre

du Québec, lors de son discours de clôture au récent congrès des membres de notre parti, en a fait l'enjeu majeur de son gouvernement pour les années à venir. En ce qui concerne les personnes âgées, Mme la Présidente, notre gouvernement entend consentir des sommes toujours plus importantes au cours des prochaines années au chapitre des soins à domicile et de l'alourdissement des clientèles dans les centres d'accueil. Il faut noter que tout le domaine des abus ou de la violence exercés à l'endroit des personnes âgées retiendra aussi notre attention au cours des prochaines années.

Un autre secteur, Mme la Présidente, où le ministère de la Santé et des Services sociaux aura du rattrapage à faire, c'est sans nul doute au chapitre du rehaussement du parc d'équipements technologiques dans le domaine hospitalier. On se rappellera que l'ancien gouvernement n'avait presque rien fait dans ce domaine alors que l'on sait qu'un retard d'une seule année dans la modernisation des équipements technologiques en milieu hospitalier peut représenter de nombreuses années de rattrapage. Il faut se rappeler les sommes minables et ridicules consenties à ce chapitre par l'ancien gouvernement péquiste pour constater l'ampleur du retard à rattraper dans ce domaine. Soulignons que notre gouvernement a déjà consacré une somme de 20 000 000 \$ au chapitre du rehaussement technologique et d'autres sommes d'argent seront probablement ajoutées dans les années qui viennent.

Le problème des ressources humaines en milieu hospitalier, Mme la Présidente, est un problème sur lequel notre gouvernement va également se pencher et, plus spécifiquement, le domaine qui touche les infirmiers et infirmières fera l'objet d'une attention toute spéciale de notre gouvernement au cours des deux prochaines années. Bien qu'il existe des problèmes de ressources physiques dans nos hôpitaux, le manque de main-d'oeuvre infirmière doit être pris en considération et faire l'objet d'une attention toute spéciale de la part du gouvernement du Québec. C'est, en effet, une question fort complexe qui n'est pas reliée strictement à un manque de main-d'oeuvre, mais souvent au plan de carrière des infirmiers et infirmières, à l'organisation du travail, aux conditions de travail, à la rémunération, et j'en passe. Le ministère de la Santé et des Services sociaux entend bien s'attaquer à ce problème pour éviter une situation qui pourrait devenir chaotique et précaire.

Enfin, d'autres problèmes seront abordés par notre gouvernement et par le ministère de la Santé et des Services sociaux au cours des deux prochaines années. Mentionnons, entre autres, la réintégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle, les immobilisations, la violence conjugale, la mise sur pied d'une politique familiale, et j'en passe.

En conclusion, Mme la Présidente, comme vous pouvez le constater, plus de boulot a été

abattu dans le domaine de la santé et des services sociaux au cours des deux dernières années que pendant les dix années de gouverne du Parti québécois. Bien sûr, notre gouvernement n'a pas la prétention de dire que tout va pour le mieux et que tous les problèmes seront résolus autant dans le domaine de la santé que des services sociaux. Nous savons tous que de nouveaux problèmes peuvent surgir rapidement, rendant nos efforts d'amélioration du système plus difficiles et venant bouleverser notre échéancier prévu pour les cinq prochaines années. Je crois que la population du Québec peut être rassurée au chapitre de la santé et des services sociaux. Elle est entre bonnes mains...

Des voix: Bravo!

M. Marci:... entre les mains d'administrateurs et de responsables qui n'ont qu'un seul but, soit d'assurer le mieux-être des Québécoises et des Québécois dans le domaine de la santé et des services sociaux. C'est dans cette voie que nous poursuivrons nos efforts au cours des deux prochaines années dans le but de doter le Québec d'un système de santé et de services sociaux efficace, bien géré et répondant aux critères de plus en plus exigeants de nos prochaines années. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Beauharnois.

M. le leader de l'Opposition.

M. Gendron: Mme la Présidente, je propose l'ajournement du débat.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion d'ajournement du débat est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Mme la Présidente, je fais motion pour ajourner les travaux à demain matin, 10 heures.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Nous allons donc ajourner nos travaux à demain matin, 10 heures.

(Fin de la séance à 21 heures)